

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs
édipasser les frontières

www.cnrs.fr

N°9

SEPTEMBRE 2016

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Septembre 2016
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

02.10.02.01 Les sections

- Décision relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 22/09/2016 - - DEC162080SGCN

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Décision de création de la commission de sélection

Personnels ingénieurs et techniciens INC/16/10/LP4 - 06/09/2016 - - DEC162208DR10

- Décision de création de la commission de sélection

Personnels ingénieurs et techniciens INSB/16/10/LP1 - 06/09/2016 - - DEC162212DR10

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

- Décision DEC162161DRH du fixant les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS - 31/08/2016 - - DEC162161DRH

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.08. 2016

- Décision portant nomination de M Olivier Bonami, directeur et de Mme Catherine Donati, directrice adjointe de l'UMR7110 - 06/09/2016 - - DEC162071INSHS

- Décision portant cessation de fonctions de Albert Ogien, directeur et nomination de M. Victor Rosenthal, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR8178 intitulée Institut Marcel Mauss. - 13/09/2016 - - DEC162192INSHS

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Maximilian Kistler, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) - 13/09/2016 - - DEC161294INSHS

07.01.02. DR2

07.01.02.07. 2015

- Nomination de Mme Sylvie LEROY aux fonctions de chargée de mission au CNRS-INSU - 07/12/2015 - - DEC152698INSU

07.01.02.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Szilvia Karpati-Banyasz, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie - 26/07/2016 - - DEC162029DR02

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Vassias, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau - 04/07/2016 - - DEC161687DR02

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne-Marie Lachages, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - 10/05/2016 - - DEC161034DR02

- Décision portant nomination de M. Maxime Guillaumet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - 17/06/2016 - - DEC161351DR02

- Décision portant nomination de M. Jamal ATIF aux fonctions de chargé de mission - 22/09/2016 - - DEC162243INS2I

- Décision portant nomination de M. Marc BAA DEN aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR9080 intitulée "Laboratoire de Biochimie Théorique" (LBT) - 31/08/2016 - - DEC162069INC

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Luciana Morla, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales - 26/07/2016 - - DEC162031DR02

07.01.03. DR3 - ex Ile-de-France Est

07.01.03.07. 2015

- Nomination de M. Christian Mustin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) - 06/07/2015 - - DEC151535INSU

- Nomination de M? Jérôme GAILLARDET aux fonctions de chargé de mission au CNRS-INSU - 07/12/2015 - - DEC152706INSU

07.01.04. DR4

07.01.04.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Marc DAUPLAIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7654 intitulée Laboratoire de biochimie - 17/06/2016 - - DEC161353DR04

- Décision portant nomination de M. Jean-Denis TECHER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas - 16/06/2016 - - DEC161344DR04

- Décision portant nomination de M. Yvan SIX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7652 intitulée Laboratoire de Synthèse Organique - 18/05/2016 - - DEC161085DR04

- Décision portant modification de la décision DEC152730INC du 18 décembre 2015 portant nomination de M. Thomas GUSTAVSSON et de Mme Fabienne MEROLA respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de la fédération de recherche FR3510 intitulée « Fédération de Chimie Physique de Paris Saclay » (CPPS) - 31/08/2016 - - DEC162074INC

- Décision portant nomination de M. Frédéric CHAPELLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPS3364 intitulée Ingénierie, Radioprotection, Sécurité et Démantèlement - 01/08/2016 - - DEC161866DR04

- Décision portant nomination de M. Jean-Michel HORODYNSKI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPS3364 intitulée Ingénierie, Radioprotection, Sécurité et Démantèlement - 01/08/2016 - - DEC161864DR04

- Décision portant nomination de Mme Céline LABRUDE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes - 01/09/2016 - - DEC162319DR04

07.01.05. DR5

07.01.05.06. 2014

- Décision portant nominations de M. Jean Hugues FILLION et de M. franck LEPETIT aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etude du Rayonnement de la Matière en Astrophysique et Atmosphères - LERMA - - 01/12/2014 - - DEC142812INSU

- Décision portant nominations de M. Arnaud LANDRAGIN aux fonctions de directeur et de M. Christophe LEPONCIN - LAFFITE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° UMR8630 intitulée Système de Référence Espace-Temps - SYRTE - - 01/12/2014 - - DEC142815INSU

07.01.05.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Emmanuel Magnier, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » (ILV) - 02/09/2016 - - DEC162133INC

- Décision portant nomination de M. François Couty aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » (ILV) - 31/08/2016 - - DEC162072INC

07.01.06. DR6

07.01.06.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de mme Corine LEYVAL aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n° UMS3562 intitulée Observatoire Terre Environnement de lorraine - OTELo - - 08/12/2014 - - DEC143096INSU

07.01.06.07. 2015

- Nomination de M. Christian MUSTIN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) - 02/03/2015 - - DEC150301INSU

07.01.06.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Pascaline Hoël aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST - 07/07/2016 - - DEC161781DR06

- Décision portant nomination de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST - 07/07/2016 - - DEC161779DR06

- Décision portant nomination de Mme Caroline François aux fonctions d'Adjointe à la responsable du service des ressources humaines de la délégation Centre-Est. - 13/09/2016 - - DEC162247DR06

- Décision portant nomination de Mme Magali Crochot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne - 05/07/2016 - - DEC161732DR06

07.01.07. DR7

07.01.07.06. 2014

- Nomination de Mme Emmanuela MATTIOLI aux fonctions de directrice, de M. Bruno REYNARD, Yanick RICARD et Francis ALABAREDE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5276 - 18/12/2014 - - DEC143095INSU

07.01.07.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Alexia MIOLANE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5283 intitulée "Centre Max Weber". - 05/11/2015 - - DEC152358DR07

07.01.07.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Denis Duplat aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne - 09/09/2016 - - DEC162231DR07

- Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrice SAINT-MARTIN, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5280 intitulée " Institut des Sciences Analytiques ". - 19/01/2016 - - DEC163044DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Bruno CREVAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5824 intitulée " Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne ". - 28/04/2016 - - DEC160695DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Valérie MERLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée " Archéologie et Archéométrie ". - 30/05/2016 - - DEC160988DR07

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Steiger aux fonctions de directeur et de M. Roussel aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR6042-GEOLAB - 02/09/2016 - - DEC162032INEE

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Alain BERNET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5138 intitulée " Archéologie et Archéométrie ". - 30/05/2016 - - DEC161010DR07
- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Patrick MANAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3444 intitulée " BioSciences Gerland Lyon-Sud "; - 14/07/2016 - - DEC161335DR07
- Décision portant nomination de M. Emmanuel LECLERC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5256 intitulée "Institut de Recherche sur la Catalyse de Lyon". - 25/01/2016 - - DEC163030DR07
- Décision portant cessation de fonctions M. Pascal Marty, directeur par intérim et nomination de Mme Christine Detrez, directrice par intérim de l'unité mixte de service n° UMS3773 intitulée Le Laboratoire de l'Éducation. - 23/09/2016 - - DEC162260INSHS

07.01.08. DR8

07.01.08.07. 2015

- Nominations de M. Stéphane Corbel aux fonctions de directeur, de M. Philippe Zarka et Laurent Denis aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité de service et de recherche Station de Radioastronomie de Nançay (USN) USR704 - 06/06/2015 - - DEC151530INSU

07.01.08.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Corinne SCHEID aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société » - CITERES - 29/06/2016 - - DEC160367DR08
- Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR. - 08/07/2016 - - DEC161677DR08
- Décision portant nomination de Mme Christelle Suppo aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR7261 intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI) » - 19/09/2016 - - DEC162232INEE
- Décision portant nomination de M. Nicolas DETTLING, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - (ICOA). - 23/09/2016 - - DEC162350DR08
- Décision portant nomination de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT - 21/09/2016 - - DEC162351DR08

07.01.09. DR10

07.01.09.08. 2016

- Décision portant nomination de Monsieur Dominique Hebling aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) - 02/09/2016 - - DEC162142DR10
- Décision portant nomination de Madame Laure Schaeffer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN - 02/09/2016 - - DEC162138DR10
- Décision portant nomination de Monsieur David Bock aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) - 02/09/2016 - - DEC162141DR10
- Décision portant cessation de fonctions M. Michel Deneken, directeur , Mme Vincente Fortier, directrice adjointe et nomination de Mme Vincente Fortier, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES). - 23/09/2016 - - DEC162261INSHS

- Décision portant nomination de Madame Anne Dietrich aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN - 02/09/2016 - - DEC162139DR10

07.01.10. DR11

07.01.10.07. 2015

- Nomination de M. François-Xavier Désert aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astronomie de Grenoble (IPAG) - 05/05/2015 - - DEC151185INSU

- Nomination de Mme Sylvie GALLE aux fonctions de chargée de mission au CNRS-INSU - 07/12/2015 - - DEC152692INSU

- Nomination de M. Olivier VIDAL aux fonctions de chargé de mission au CNRS-INSU - 07/12/2015 - - DEC152702INSU

- Nomination d'une nouvelle direction au sein de l'unité mixte de recherche n° UMR5183 intitulée "Laboratoire de Glaciologie et Géophysique de l'Environnement" (LGGE) - 01/06/2015 - - DEC151320INSU

07.01.10.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Christophe SAVARIAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5216 intitulée GIPSALAB - 15/09/2016 - - DEC160941DR11

- Décision portant nomination de Mme Elisabeth Blanquet aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5266 intitulée " Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMaP)" - 02/09/2016 - - DEC162153INC

07.01.11. DR12

07.01.11.07. 2015

- Nomination de M. Jérôme ROSE aux fonctions de chargé de mission au CNRS-INSU - 07/12/2015 - - DEC152705INSU

07.01.11.08. 2016

- Décision portant nomination de Monsieur Olivier BELLIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement» (CEREGE) - 05/09/2016 - - DEC161909INSU

- Décision portant nomination de M. Romain LACOSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR846 intitulée Station de primatologie - 26/07/2015 - - DEC161349DR12

- Décision portant nomination de M. Paul CERVETTI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) - 20/06/2016 - - DEC161051DR12

- Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre PERRIER, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) - 22/07/2016 - - DEC161049DR12

- Décision portant nomination de M. Richard KOTARBA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) - 03/06/2016 - - DEC161047DR12

- Décision portant nomination de Mme Cécile VINCENTI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) - 23/06/2016 - - DEC161046DR12

- Décision portant nomination de Mme Martine PELICOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7333 Adhésion et inflammation (LAI) - 13/06/2016 - - DEC161045DR12

- Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier THEODOLY assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7333 intitulée Adhésion et inflammation (LAI) - 13/06/2016 - - DEC161044DR12

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Maryline Crivello, directrice, et nomination de M. Xavier Daumalin aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7303 (TELEMME). - 26/09/2016 - - DEC162185INSHS

07.01.12. DR13

07.01.12.07. 2015

- Nomination de Gilbert CAMOIN aux fonctions de chargé de mission au CNRS-INSU - 07/12/2015 -

- DEC152708INSU

- Nomination de Mme Françoise ELBAZ-POULICHET aux fonctions de chargée de missions au CNRS-INSU - 07/12/2015 - - DEC152695INSU

07.01.12.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Laura MICHEL, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR5112 intitulée Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CEPEL). - 14/09/2016 - - DEC162209INSHS

- Décision portant nomination de M. Vincent LAUDET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS2348 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB). - 05/09/2016 - - DEC162152INSU

07.01.13. DR14

07.01.13.08. 2016

- Décision portant nomination de Madame Anne-Marie GUE aux fonctions de chargée de mission - 19/09/2016 - - DEC161569INSIS

07.01.14. DR15

07.01.14.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Eric LEBRAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) - 12/09/2016 - - DEC162095DR15

- Décision de fin de fonctions de Mme Nathalie MALBERT en qualité de chargée de mission - 19/09/2016 - - DEC161574INSIS

- Décision portant nomination de Mme Sandra DOVERO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) - 12/09/2016 - - DEC162103DR15

- Décision portant nomination de M. Alain QUEFFELEC aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5199 intitulée De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie (PACEA) - 12/09/2016 - - DEC162104DR15

- Décision portant nomination de Mme Anne-Laure MERLETTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GRETHA) - 21/06/2016 - - DEC161422DR15

07.01.15. DR16

07.01.16.08. 2016

- Nominations de Mme Claudia SIMIONATO et de M. Alexis HANNART aux fonctions de directrice et directeur adjoint de l'UMI3351 IFAECI - 11/01/2016 - - DEC162995INSU

07.01.16. DR17

07.01.16.07. 2015

- Nomination de Mme Aline DIA aux fonctions de chargée de mission au CNRS-INSU - 07/12/2015 - - DEC152691INSU

- Nomination de M. Philippe Ardhuin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de Physique des Océans (LPO) - 06/07/2015 - - DEC151534INSU

- Nomination de Christophe Delacourt aux fonctions de chargé de mission à l'INSU - 18/12/2015 - - DEC152860INSU

07.01.16.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Anamaria Falaus et de M Olivier Crouzet directeurs adjoints de l'UMR6310 - 26/09/2016 - - DEC162070INSHS

07.01.17. DR18

07.01.17.08. 2016

- Décision portant cessation de fonction d un régisseur - 19/09/2016 - - DEC162269DR18

- Décision portant nomination d un régisseur suppléant - 19/09/2016 - - DEC162270DR18

07.01.18. DR19

07.01.18.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Sophie De Ruffray et Fabien Liénard aux fonctions de directrice et directeur adjoint de l'UMR IDEES, à compter du 1er septembre 2016. - 21/09/2016 - - DEC161931INSHS

07.01.19. DR20

07.01.19.07. 2015

- Nomination de Madame Anne CORVAL aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service Observatoire Océanologique de Villefranche - UMS829 - 26/11/2015 - - DEC152492INSU

07.01.19.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de M. Richard Arena, directeur adjoint, et nomination de M. Christophe Charlier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'USR3566 (MSH Sud-Est) - 14/09/2016 - - DEC162011INSHS

- Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK et nomination de M. Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6506 intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » (L.C.S) - 02/09/2016 - - DEC162121INC

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Giuseppe Di Liberti aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC) - 13/09/2016 - - DEC161293INSHS

- Décision portant nomination de Mme BILLON Nathalie aux fonctions de chargée de mission - 19/09/2016 - - DEC162158INSB

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.08. 2016

- Décision modifiant la décision portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche (CAP n°3), modifiée pas la décision n°DEC160046DRH du 29 janvier 2016 - 01/09/2016 - - DEC162176DRH

- Décision modifiant la décision portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs d'études - 01/09/2016 - - DEC162177DRH

- Décision modifiant la décision DEC151127DRH du 19 mai 2015 désignant les représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS - 22/09/2016 - - DEC162234DRH

- Décision portant modification de la composition de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique - 13/09/2016 - - DEC162205DRH

- Décision portant nomination de Mme Anne Brucy aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n° UPS2841 « CNRS Images » - 19/09/2016 - - DEC162200DAJ

- Décision modifiant la décision portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire (CAP n°2) - 01/09/2016 - - DEC162178DRH

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard CARON, directeur de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, Langues, Textes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/09/2016 - - DEC162223DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Florence HAEGEL, directrice par intérim de l'unité UMR8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po, par le délégué régional

en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/09/2016 - - DEC162252DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul ZUNGIA, directeur de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2016 - - DEC162195DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Agnès SARI, directrice de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/09/2016 - - DEC162271DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Alexandra POLI, directrice par intérim de l'unité UMR8039 intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/09/2016 - - DEC162253DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric CRUBEZY, directeur de l'unité UMR5288 intitulée « Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/06/2016 - - DEC161314DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur par intérim de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/09/2016 - - DEC162221DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe HUNEMAN, directeur de l'unité GDR3770 intitulée Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/09/2016 - - DEC162255DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.08. 2016

- Décision donnant délégation de signature à M. Sylvie Leroy, directrice de l'unité UMR7193 intitulée Institut des Sciences de la Terre Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162190DR02

- Décision donnant délégation de signature à M. Christian Serre, directeur de l'unité FRE2000 intitulée Institut des matériaux poreux de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/08/2016 - - DEC162173DR02

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3348 intitulée Stress Génotoxique et Cancer. - 23/08/2016 - - DEC162156DR02

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain - 01/09/2016 - - DEC162119DR02

- Décision donnant délégation de signature à M. Jérôme TIGNON, directeur de l'unité UMR8551 intitulée « Laboratoire Pierre Aigrain », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162118DR02

- Décision portant délégation de signature à Mme Mounira Amor-Gueret, Directrice de l'unité UMR3348 intitulée Stress Génotoxique et Cancer par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/08/2016 - - DEC162155DR02

07.02.04. DR4

07.02.04.08. 2016

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses - 01/09/2016 - - DEC161939DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9091 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies - 01/06/2016 - - DEC161952DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie - 01/09/2016 - - DEC161938DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay - 01/09/2016 - - DEC161933DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/09/2016 - - DEC161795DR04
- Décision donnant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MINAULT, délégué régional de la délégation Ile-de-France Sud - 01/09/2016 - - DEC161794DR04
- Décision portant délégation de signature à M. David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182 intitulée Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161241DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161242DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161243DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Michel BAUER directeur de l'unité UMR3681 intitulée Institut de Physique Théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161266DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directrice de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématiques et simulation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161269DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161272DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel BROUILLET, directeur de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161273DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre CAPY, directeur de l'unité FR3284 intitulée Institut diversité, écologie et évolution du vivant, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161275DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Elsa CORTIJO, directrice de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161288DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Sébastien Ducruix, directeur de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/07/2016 - - DEC162046DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger, directeur par intérim de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/09/2016 - - DEC162272DR06
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie - 19/09/2016 - - DEC162274DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Tornatore directeur de l'unité par intérim de l'UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162198DR06
- Décision portant modification de la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est - 26/09/2016 - - DEC162233DAJ
- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Chambarlhac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier (C.G.C). - 01/09/2016 - - DEC162199DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Etienne Macchi, directeur de l'unité USR6402 intitulée CENTRE DE CALCUL DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162298DR07
- Décision portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMS3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162331DR07
- Décision portant délégation de signature à Mme Alice Guionnet, directrice par intérim de l'unité UMR5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon (UMPA/ENSL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/08/2016 - - DEC162144DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pollet, responsable par intérim de l'unité FRE3768 intitulée Institut des Sciences de l'Homme (ISH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162145DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Dominique Pallin, directeur par intérim de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire (LPC CLERMONT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162146DR07
- Décision portant délégation de signature à Mme Florence Garrelie, directrice par intérim de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162147DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Arnaud Guillin, directeur de l'unité FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162148DR07
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne » - 29/08/2016 - - DEC162166DAJ
- Décision modifiant la décision DEC160301DR07 portant délégation de signature à M. Guy Chanfray, directeur de l'unité UMR5822 intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON (IPNL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162222DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Johannes Steiger, directeur de l'unité UMR6042 intitulée Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale (GEOLAB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162229DR07
- Décision donnant délégation de signature à Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Bernadette Périchon, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional de la délégation Rhône Auvergne - 09/09/2016 - - DEC162235DR07
- Décision portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne - 26/09/2016 - - DEC162242DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Jaluzot, directrice de l'unité UMR5062 intitulée INSTITUT D'ASIE ORIENTALE (I.A.O), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC161879DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.08. 2016

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Pascal BONNET, directeur par intérim de l'unité UMR7311 intitulée "Institut de Chimie Organique et Analytique" - ICOA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 19/09/2016 - - DEC162277DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe HURLIN, directeur par intérim de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/09/2016 - - DEC162281DR08

07.02.11. DR12

07.02.11.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Delphine MERCIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail - 27/06/2016 - - DEC161585DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.08. 2016

- UMS3426 - Délégation de signature de M. Laurent JOURNOT - 21/09/2016 - - DEC162302DR13

- UMS2348 - Délégation de signature PRM de M. Vincent LAUDET - 21/07/2016 - - DEC161987DR13

- UMS2348 - Délégation de signature de M. Vincent LAUDET - 21/07/2016 - - DEC161983DR13

- FR3724 - Délégation de signature PRM de M. Vincent LAUDET - 08/07/2016 - - DEC161801DR13

07.02.16. DR17

07.02.16.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Robin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique - 23/09/2016 - - DEC161980DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Robin, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/07/2016 - - DEC161979DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.08. 2016

- Délégation de signature UMR8181 - UCCS à F. DUMEIGNIL - 23/08/2016 - - DEC162052DR18

07.02.18. DR19

07.02.18.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GREARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie - 07/09/2016 - - DEC162220DR19

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/09/2016 - - DEC162219DR19

07.02.19. DR20

07.02.19.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Lars Stemmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) - 29/07/2016 - - DEC162048DR20

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne CORVAL, directrice de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), par le délégué régional en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - 29/07/2016 - - DEC162047DR20

- Décision portant délégation de signature à M. Michel BOER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS) - 25/07/2016 - - DEC162036DR20

- Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine MAN, directrice de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/07/2016 - - DEC162035DR20

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Benoît Debosque, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR 20) - 19/09/2016 - - DEC162239DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Karine EMSELLEM pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens - 04/07/2016 - - DEC161997DR20

- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine VOIRON, directrice de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/07/2016 - - DEC161996DR20

- Décision portant délégation de signature à Mme Christine BOUDARD-MORTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications - 04/07/2016 - - DEC161973DR20

- Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien TANZILLI directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/07/2016 - - DEC161972DR20

- Décision portant délégation de signature à Mme Vanessa HILL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE - 04/07/2016 - - DEC161883DR20

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe STEE, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/07/2016 - - DEC161882DR20

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle DE ANGELIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2945 intitulée Singularités et applications - 04/07/2016 - - DEC161532DR20

- Décision portant délégation de signature à M. Rachid BENHIDA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (INC) - 04/07/2016 - - DEC161530DR20

- Décision donnant délégation de signature à M. Adam PARUSINSKI, directeur de l'unité GDR2945 intitulée Singularités et applications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/07/2016 - - DEC161528DR20

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.08. 2016

- Décision portant modification de la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines - 02/09/2016 - - DEC162005DAJ

07.02.21. Instituts

07.02.21.08. 2016

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 19/09/2016 - - DEC162228DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC140839DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) - 02/09/2016 - - DEC162008DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC141612DAJ du 18 juin 2014 portant délégation de signature à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - 02/09/2016 - - DEC162007DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC140840DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques - 02/09/2016 - - DEC162006DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.03.01.08. 2016

- Décision portant création de l'UMS2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (IISMM) - 19/09/2016 - - DEC162196INSHS

07.03.16. DR17

07.03.16.07. 2015

- Décision modificative de la décision DEC122739DSI portant renouvellement de l'unité mixte de service n° UMS3113 intitulé Institut Universitaire européen de la Mer IUEM - 14/01/2015 - - DEC150093INSU

07.04. Décisions tarifaires

07.04.04. DR4

07.04.04.08. 2016

- Décision relative au tarif des produits du laboratoire Évolution, génomes, comportement et écologie (UMR9191) - 20/09/2016 - - DEC162290DR04

07.04.09. DR10

07.04.09.08. 2016

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron - 12/09/2016 - - DEC162246DR10

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.06.01.03. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la sorbonne (GEMASS) - 19/08/2016 - - DEC162132DR01

07.06.08. DR8

07.06.08.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7347 intitulée « Groupe de recherche en matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies » GREMAN. - 20/05/2016 - - DEC160955DR08

- Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO - 20/09/2016 - - DEC162282DR08

07.06.10. DR11

07.06.10.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) - 01/09/2016 - - DEC162194DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2966 intitulée Unité de Logistique Internationale, Services et Soutien aux Expériences (ULISSE) - 01/09/2016 - - DEC162193DR11

07.06.11. DR12

07.06.11.08. 2016

- Décision portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3287 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte - 31/08/2016 - - DEC162186DR12

07.06.15. DR16

07.06.15.08. 2016

- Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 22/09/2016 - - DEC162299SGCN

07.06.17. DR18

07.06.17.08. 2016

- Décision modifiant la décision DEC131765DR18 du 14 juin 2013 et portant création d'une régie de recettes pour l'UMS3702 - 19/09/2016 - - DEC162267DR18

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.08. 2016

- Décision disciplinaire - 16/09/2016 - - DEC162241DRH

- Décision portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS - 01/09/2016 - - DEC162019DAJ

- Décision modifiant la décision DEC161111DRH du 27/05/2016 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation - 27/09/2016 - - DEC162289DRH

- Décision portant nomination de Mme Laure COINTEAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5279 intitulée LEPMI - 15/09/2016 - - DEC161133DR11

DEC162080SGCN

Décision relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le Code de la recherche, notamment ses articles L114-3-1 à L114-3-7 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment ses articles 22 à 25;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n°91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°92-70 du 16 janvier 1992 modifié relatif au Conseil national des universités, notamment son article 3 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2014-1365 du 14 novembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté du 23 mai 1990 modifié relatif à la composition et au fonctionnement du conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS en date du 23 mai 2016 ;

Vu l'avis du Comité technique du CNRS en date du 13 juin 2016 ;

DECIDE

Art. préliminaire – Objet de la décision

La présente décision fixe les conditions dans lesquelles les sections et commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) et leurs structures de coordination exercent leurs missions.

Toute évolution du rôle et des missions du HCERES nécessitera une modification de cette décision fixant le règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires.

Titre I – Sections et CID

Art. 1. – Missions des sections et CID

Art. 1.1 – Cadre général des missions des sections et CID

Les missions des sections et CID sont définies par les textes réglementaires en vigueur, en particulier les décrets susvisés.

Notamment, les sections et CID :

- exercent les compétences qui leur sont dévolues par les statuts des personnels du centre¹ ; en particulier l'évaluation périodique de l'activité scientifique des chercheurs en lien avec leur structure de rattachement ;
- émettent des avis sur la création, le renouvellement et la suppression des unités et des structures fédératives de recherche ;
- émettent des avis sur les groupements de recherche ;
- réalisent des évaluations ou expertises à la demande du président du CNRS ;
- réalisent des expertises pour le compte d'autres institutions.

Les missions dévolues à la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » sont exercées à l'égard des chercheurs qui se consacrent, à titre principal, à des tâches de management de la recherche.

¹. Le recrutement des candidats dans le corps des chercheurs du CNRS relève de la procédure spécifique des concours. Pour l'occasion, les sections siègent en jury d'admissibilité, selon des règles particulières.

Art. 1.2 – Analyse de la conjoncture et de ses perspectives

Les sections et CID, de façon séparée ou conjointe, procèdent à l'analyse de la conjoncture scientifique nationale et internationale et de ses perspectives d'évolution. Elles font en particulier ressortir les points forts et les points faibles de la recherche française, les thèmes émergeant à l'échelle internationale ainsi que les perspectives de valorisation, en mettant aussi en valeur la relation entre les disciplines.

Lors de la troisième année de leur mandat, les sections et CID établissent un rapport de conjoncture.

Toutes les données statistiques et les informations pertinentes sont mises à disposition de la section ou de la commission par le CNRS.

Sur proposition des présidents de section ou commission et en liaison avec les conseils scientifiques d'institut, le président du CNRS peut décider que les analyses de prospective, conduites par le Comité national de la recherche scientifique, donnent lieu à des missions d'études en France et à l'étranger. Elles sont confiées à des membres des sections ou commissions auxquels des personnalités extérieures peuvent être associées. Il peut être procédé, dans les mêmes conditions, à l'audition de personnalités françaises ou étrangères qualifiées.

Art. 1.3. – Expertises et échanges avec les autres institutions

Les sections et commissions procèdent, à la demande du président du CNRS, à des expertises en réponse à la demande sociétale ou pour le compte d'autres institutions, en conformité avec les principes posés par la Charte de l'expertise au CNRS adoptée le 23 juin 2011 par le conseil d'administration de l'établissement.

Elles procèdent à des échanges d'expérience et d'information avec des institutions homologues françaises et étrangères.

Art. 2. – Élection du président, constitution du bureau et élection du secrétaire scientifique

Art. 2.1. – Élection du président

Lors de la première réunion, chacune des sections et commissions procède à l'élection de son président parmi ses membres ayant le rang de directeur de recherche ou personnel assimilé.

Le président est élu au scrutin secret, au premier tour, s'il obtient les suffrages à la majorité absolue de la totalité des membres de la section ou de la commission. Si cette majorité n'est pas atteinte, il est procédé à un deuxième tour aux mêmes conditions ; si ce deuxième tour est également infructueux, il est procédé à un troisième tour. L'élection est alors acquise à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, le candidat le plus jeune est proclamé élu.

Nul ne peut être élu président de section ou de commission s'il exerçait cette fonction au cours du mandat immédiatement précédent. Nul ne peut être simultanément président de section ou de commission et membre du conseil du HCERES.

Art. 2.2. – Rôle du président

Le président décide de l'organisation des travaux. Il arrête les modalités pratiques de déroulement des séances dont les principes sont discutés en début de mandat, en séance plénière. Il s'assure que les relevés de conclusions et les rapports de section établis en application des articles 8.1 et 8.2 de la présente décision sont conformes aux appréciations, recommandations et avis émis collectivement par sa section ou commission.

Art. 2.3 – Constitution du bureau

Le bureau comprend, outre le président, quatre membres de la section ou de la commission : deux élus par la section ou la commission à la majorité simple des suffrages exprimés et deux nommés par le président du CNRS. En cas de partage des voix, le candidat le plus jeune est proclamé élu.

Chaque section et commission élit ensuite à la majorité simple des suffrages exprimés, parmi les quatre membres du bureau désignés à l'alinéa précédent, un secrétaire scientifique. En cas de partage des voix, le candidat le plus jeune est proclamé élu.

La section peut décider à la majorité d'inviter un membre du collège C à participer aux travaux du bureau.

Art. 2.4 – Rôle du bureau

Le bureau est chargé de préparer le travail de l'instance, notamment en désignant des rapporteurs des dossiers qu'elle examine.

Art. 2.5. – Rôle du secrétaire scientifique

Le secrétaire scientifique assiste le président et établit le procès-verbal des débats des sessions en application de l'article 8.3 de la présente décision.

Art. 3. – Sessions ordinaires

Art. 3.1 – Ordre du jour

Le président du CNRS fixe l'ordre du jour des sessions ordinaires après consultation des présidents de section.

Dans le respect des missions des sections et commissions, il peut communiquer aux membres des sections et commissions les éléments sur lesquels il souhaite plus particulièrement avoir leur avis.

Art. 3.2 – Modalités de convocation

Les sections et les commissions interdisciplinaires se réunissent au moins deux fois par an, en session ordinaire, sur convocation du président du CNRS.

Le secrétariat général du Comité national adresse les convocations aux membres de ces instances appelés à siéger au moins quinze jours avant la date de la réunion, sauf circonstances exceptionnelles.

L'ordre du jour des sessions est joint aux convocations.

Les autres documents sont mis à disposition des membres des sections et CID pour la réunion de bureau. Des demandes supplémentaires, émanant des instituts ou de la filière « ressources humaines », peuvent être ajoutées, dans un délai raisonnable après le bureau, en accord avec le président de l'instance.

Art. 3.3 – Objets des sessions

Font notamment l'objet d'un examen et/ou d'un avis à l'une ou l'autre des sessions ordinaires :

- L'affectation des chercheurs nouvellement recrutés ;
- la proposition des directeurs de recherches chargés de suivre en tant que référents scientifiques les travaux des chargés de recherche stagiaires ainsi que des chargés de recherche de 2ème classe et éventuellement de certains chargés de recherche de 1ère classe ;
- les reconstitutions de carrière ;
- la titularisation des chargés de recherche stagiaires ;
- l'activité des chercheurs CNRS (fonctionnaires ou recrutés en CDI sur le fondement de l'article L431-2-1 du code de la recherche) ;
- les avancements de grade au choix des chercheurs ;
- les demandes des chercheurs : changement de section d'évaluation d'un chercheur ou co-évaluation ;
- les demandes et les renouvellements d'accueil en détachement dans les corps de chercheurs ;
- l'intégration dans les corps de chercheurs du CNRS ;
- les renouvellements des mises à disposition de chercheurs ;
- les demandes et les renouvellements d'accueil en délégation des enseignants-chercheurs ;
- les propositions de récipiendaires des médailles de bronze et d'argent du CNRS ;
- la mutation des chercheurs au sens de l'article 58 du décret n° 83-1260 susvisé ;
- les cas d'insuffisance professionnelle ;
- les cas particuliers de chercheurs ;
- les suivis post-évaluation de chercheurs
- les créations, les suppressions et les renouvellements des structures de recherche propres et associées au CNRS ainsi que des structures fédératives de recherche et des groupements de recherche;
- la pertinence de l'association des unités de recherche au CNRS ;
- les nominations à la direction des unités ;
- les cas particuliers d'unités ;
- les recommandations en matière de politique éditoriale ;
- les demandes d'aide aux revues, aux films scientifiques, aux colloques et aux écoles thématiques.

Les sections sont également chargées :

- de désigner des représentants de la section dans d'autres instances ou d'autres organismes ;
- d'examiner des propositions de nomination de personnalités dans des instances d'autres organismes ;
- de désigner des représentants de la section, notamment au sein des comités d'experts des équipes et unités de recherches.

Art. 3.4 – Instances d'équivalence

Les sections et CID se prononcent sur l'équivalence des titres, diplômes et travaux scientifiques des candidats avec les conditions pour concourir requises par les textes statutaires pour les concours de recrutement de chercheurs.

Ces instances se réunissent par téléréunions, sur convocation du président du CNRS, selon le calendrier établi dans le cadre des concours de recrutement de chercheurs.

Art. 4. – Réunions extraordinaires

Sur proposition des présidents de section ou commission ou des directeurs d'institut concernés, le président du CNRS peut inviter deux ou plusieurs sections ou commissions à tenir une réunion commune pour débattre d'un sujet intéressant les thématiques scientifiques qu'elles représentent. La présidence est assurée d'un commun accord. Faute d'accord, elle échoit au président le plus âgé.

L'ordre du jour des réunions extraordinaires est fixé par le président du CNRS, après consultation de la Conférence des présidents du Comité national. Une section ou CID peut, avec l'accord ou sur proposition du président du CNRS, constituer des groupes de travail associant le cas échéant des personnes extérieures au Comité national, dans le but de répondre à des demandes particulières.

Art. 5. – Déroulement des sessions des sections et CID

Art. 5.1. – Quorum

La section ou la commission peut valablement siéger si le quorum de la moitié des membres est atteint en début de séance. Lorsque ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation pour une seconde réunion au cours de laquelle le quorum n'est pas exigé.

Le président fait émarger la liste des présents.

Art. 5.2. – Participation

Pour les points de l'ordre du jour consacrés aux avancements de grade ou aux cas d'insuffisance professionnelle, seuls sont présents :

- les membres relevant des collèges A et B lorsqu'il s'agit de chargés de recherche ;
- les membres relevant du collège A lorsqu'il s'agit de directeurs de recherche.

Dans les autres cas, les sections délibèrent en séance plénière. Le grade d'un membre de section ou CID est apprécié au moment de la délibération concernée. Pour les membres qui n'appartiennent pas aux corps des chercheurs du CNRS, l'équivalence par rapport aux grades du CNRS est appréciée au moment de ladite délibération. Les personnes ne pouvant être rattachées à aucun collège sont réputées appartenir au collège A.

Art. 5.3. – Recours à des moyens d'audioconférence et de visioconférence

Art. 5.3.1. – Organisation de télé Réunion

Le président du CNRS peut autoriser, de manière exceptionnelle, en dehors des deux sessions ordinaires annuelles, en raison des contraintes de calendrier, l'organisation de télé Réunions.

Les télé Réunions sont organisées conformément aux règles de déroulement des sessions ordinaires.

Les moyens d'audioconférence ou de visioconférence utilisés doivent permettre l'identification des membres et garantir leur participation effective.

Art. 5.3.2. – Recours à des moyens de visioconférence

Les membres des sections et CID peuvent participer aux réunions des sessions ordinaires par visioconférence permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Le président de la section décide avant la réunion de l'opportunité de l'utilisation de ces moyens de visioconférence. La liste de présence, mentionnée à l'article 5.1 de la présente décision, fait état de la participation de ces membres.

La moitié au moins des membres habilités à siéger doit être physiquement présente dans la salle où la réunion est convoquée.

Art. 5.4. – Vote

Lorsqu'un avis ou une décision s'exprime formellement par un vote, celui-ci a lieu au scrutin secret si l'un des membres le demande. Sauf pour l'élection du président, il est acquis à la majorité simple des suffrages exprimés, sans compter les abstentions et les refus de vote.

En cas de vote électronique, le système retenu assure la confidentialité des données transmises, ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes.

Art. 5.5. – Critères d'évaluation

La section ou la CID définit les critères sur lesquels elle fonde ses avis et appréciations au cours de sa première session d'automne. Ces critères sont approuvés en séance et transmis par le président de la section ou CID au secrétariat général du Comité national, pour diffusion publique par tous les moyens appropriés. Toutes les modifications de ces critères sont définies et diffusées dans les mêmes conditions.

Art. 5.6. – Conflit d'intérêts

Un membre ou un participant intéressé à titre personnel, professionnel ou en qualité de membre d'une unité de recherche ne peut être présent durant les délibérations le concernant ou concernant cette unité. Sollicité à ce sujet par le bureau avant la session, il informe le président de section des éventuels conflits d'intérêts le concernant.

Un membre dont l'avancement de grade est examiné au titre d'une année par sa section ou commission est exclu de tous les travaux de cette instance portant sur l'ensemble des avancements au grade considéré pour l'année concernée.

Les membres sont tenus d'informer le président de la section ou de la CID de tout éventuel conflit d'intérêts direct ou indirect, personnel ou professionnel.

Avant chaque session, le bureau sollicite les membres sur l'existence éventuelle de conflit d'intérêts.

Art. 5.7. – Obligations des membres

Les membres des sections et des commissions sont astreints aux obligations suivantes :

- obligation de discrétion sur les travaux de la section et l'identité des intervenants ;
- obligation de confidentialité sur les questions de personnes, notamment celles relevant de la vie privée ou de l'état de santé, et les contenus des dossiers dont ils ont à connaître, notamment ceux relevant de la propriété industrielle ;
- respect de la propriété intellectuelle sur toutes les informations auxquelles ils ont accès en tant que membre de section ou de commission ;
- interdiction d'utiliser pour leur propre compte ou pour celui d'un tiers les données auxquelles ils ont eu accès en tant que membre de section ou de commission, sans autorisation de l'auteur ou du propriétaire des données ;
- obligation de déclaration de tout éventuel conflit d'intérêts direct ou indirect dès qu'il est connu du membre de la section concerné.

Les autres participants sont astreints aux mêmes obligations.

Art. 5.8. – Participation des directeurs d'institut aux sessions des sections

À l'occasion de chaque session ordinaire, le ou les directeur(s) d'institut concerné(s) par les thématiques scientifiques d'une section ou leurs représentants, présente(nt) un exposé de politique générale. Il(s) informe(nt) cette instance des décisions prises à la suite des avis rendus par les instances du Comité national, notamment des cas d'insuffisance professionnelle et de la situation des formations de recherche en évolution.

Le directeur d'institut peut demander à la section de procéder à des expertises. Pour cela, il peut envoyer en mission un ou plusieurs membres de la section avec l'accord de celle-ci.

Le ou les directeurs d'institut concerné(s) par les thématiques scientifiques d'une section ou leurs représentants, peuvent être autorisés par le président de la section, à assister à titre consultatif, aux débats voire aux délibérations. Toutefois, ils ne peuvent être présents durant les délibérations concernant l'examen des avancements de grade et des insuffisances professionnelles.

Art. 5.9. – Participation du directoire aux sessions des commissions interdisciplinaires

À l'occasion de chaque session ordinaire, un ou des représentant(s) du directoire présente(nt), aux membres d'une commission interdisciplinaire, un exposé de politique générale.

Le directoire peut demander à une commission de procéder à des expertises. Pour cela, il peut envoyer en mission un ou plusieurs membres de la commission avec l'accord de celle-ci.

Un ou des représentant(s) du directoire peu(ven)t être autorisé(s) par le président de la commission à assister à titre consultatif, aux débats voire aux délibérations. Toutefois, ils ne peuvent être présents durant les délibérations concernant l'examen des avancements de grade et des insuffisances professionnelles.

Art. 5.10. – Personnalités invitées ou experts

Le président d'une section ou d'une commission peut inviter à participer aux séances, à titre consultatif, des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique ou économique. Ils peuvent également être invités par le président du CNRS, avec l'accord du président de section ou CID.

Ces personnalités participent à la seule partie des travaux pour laquelle elles ont été invitées et sont notamment exclues des débats relatifs à la carrière des personnels et

notamment, les délibérations concernant l'examen des avancements de grade et des insuffisances professionnelles.

Art. 6. – Suivi des unités de recherche et des structures fédératives

Art. 6.1. – Objectifs et calendrier

L'analyse de la prospective des unités de recherche a lieu à la suite du comité d'experts dans lequel est représentée au moins une des sections de rattachement de l'unité. Elle est effectuée au regard de la stratégie scientifique et des priorités du centre, elle donne lieu à un avis sur la création ou le renouvellement de l'unité, eu égard à la pertinence de son association au CNRS. Cet avis de pertinence est communiqué au directeur de l'unité concernée pour transmission au conseil de laboratoire. Cette procédure s'impose aux sections principales et secondaires de l'unité. Une section sollicitée à titre secondaire peut néanmoins limiter son avis à une partie de l'unité, ou même se déclarer incompétente pour le suivi d'une unité.

Sur proposition du président de la ou des sections compétentes, un suivi particulier peut être effectué, à titre d'expertise, avec l'accord du directeur du ou des instituts de rattachement de l'unité ou de la structure fédérative.

Art. 6.2. – Documents mis à disposition de la section

Les documents mis à disposition de la section ou commission pour le suivi périodique d'une unité comprennent notamment:

- le dossier d'évaluation transmis au HCERES,
- le rapport d'évaluation du HCERES,
- toute pièce complémentaire demandée par la section ou CID par l'intermédiaire du directeur de l'institut.

Pour les unités en renouvellement d'association, le dossier comprend également les rapports émis les cinq dernières années par le comité d'experts et par la section.

La section ou commission peut procéder à l'audition du directeur de l'unité et des responsables de projets d'unités.

En cas de suivi particulier d'une unité, la composition du dossier à produire est définie d'un commun accord entre le directeur du ou des instituts concernés et le président de la section compétente.

Art. 6.3. – Envoi en mission des rapporteurs

Le bureau de la section peut demander à l'institut du CNRS concerné l'envoi en mission sur place du ou des membre(s) chargé(s) de rapporter sur l'activité d'une unité.

Art. 6.4. – Avis de la section

Le suivi des unités de recherche donne lieu à un rapport de la section qui doit comporter notamment un avis sur leur création, leur renouvellement ou leur suppression, défini en tenant compte notamment de l'activité et des projets de l'unité et de ses équipes, du potentiel qualitatif et quantitatif du personnel ingénieur, technicien et administratif de l'unité, du rapport hygiène et sécurité, du plan de formation de l'unité et de sa direction.

Cet avis est assorti, si nécessaire, des observations que la section juge à propos de transmettre aux instituts.

Art. 7. – Évaluation des chercheurs

Les sections ou commissions procèdent à l'évaluation périodique de l'activité des chercheurs sur la base du rapport que ceux-ci rédigent sous leur seule responsabilité.

Une évaluation est simultanée à celle des unités où ils sont affectés et une autre est effectuée à mi-parcours. La section diffère son avis et reporte l'examen du dossier à la session suivante si elle s'estime mal informée sur l'activité du chercheur.

Art. 8. – Documents issus des travaux des sections et CID

Art. 8.1. – Relevé de conclusions

Pour les besoins de classement, de suivi et de transmission des avis des sections aux services intéressés, ces avis sont accompagnés d'une mention choisie dans une liste établie par la CPCN, en accord avec le secrétariat général du Comité national, d'appréciations générales et de recommandations.

Un relevé de conclusions récapitule ces mentions. Il est établi à la fin de chaque session, par le secrétariat général du Comité national. Il est vérifié et signé par le président de la section ou commission et visé par le responsable du secrétariat général du Comité national qui en assure la conservation et la diffusion aux instituts concernés et aux services du CNRS qui auront à donner suite aux avis de la section.

Art. 8.2. – Rapport des sections et commissions

Au cours de chaque session, un rapport argumenté donnant l'avis de la section est établi sous la responsabilité du président pour chaque dossier évalué, à partir des appréciations des rapporteurs, sur la base des observations et des recommandations émises collectivement par la section ou de la commission. Il ne peut faire état des opinions individuelles de ses membres.

Ce rapport est mis, par le secrétariat général du Comité national, à disposition notamment des directeurs d'institut concernés des chercheurs et des directeurs des unités ayant fait l'objet d'un examen.

Il est conservé par le secrétariat général du Comité national.

Les rapports concernant les unités sont transmis à leurs directeurs pour communication au conseil de laboratoire.

Art. 8.3. – Procès-verbal

Le procès-verbal de la session établi par le secrétaire scientifique est soumis à l'approbation de la section ou de la commission au cours de la session suivante. Cette approbation figure dans le procès-verbal suivant.

Il est conservé par le secrétariat général du Comité national.

Art. 8.4. – Suivi post-évaluation

Dans le cadre de l'évaluation périodique de l'activité scientifique des chercheurs, les cas particuliers signalés par la section (avis portant une des mentions prévues à l'article 8.1) donnent lieu à un suivi post-évaluation (SPE) coordonné par les services des ressources humaines (sauf indication contraire de la section ou CID dans le rapport de section mentionné à l'article 8.2 de la présente décision).

La section ou CID désigne un de ses membres pour la représenter dans les différentes phases du SPE afin d'examiner avec les services des ressources humaines du CNRS les éléments qui concernent l'activité scientifique du chercheur.

Art. 9. – Incompatibilités, perte ou évolution du statut des membres

Art. 9.1. – Incompatibilités de mandat

Le mandat de membre de section est incompatible avec les fonctions suivantes :

- directeur ou directeur adjoint d'institut du CNRS ;
- membre du conseil scientifique du CNRS ;
- membre titulaire et suppléant du Conseil national des universités ;
- membre des commissions scientifiques spécialisées ou du conseil scientifique de l'Inserm.

Le mandat de membre d'une CID est incompatible avec les fonctions précitées à l'exception du mandat de membre du conseil scientifique du CNRS et du conseil scientifique de l'Inserm.

Un membre d'une section ou d'une CID nommé membre d'un jury de concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ne peut pendant la durée du concours exercer les fonctions de membre du CoNRS.

Art. 9.2. – Changement ou perte du statut

Un membre de section ou de commission interdisciplinaire cesse d'être membre notamment dans les cas suivants :

- 1° lorsqu'il démissionne ou se trouve dans l'impossibilité définitive de siéger ;
- 2° lorsque, sauf cas de force majeure, il s'est abstenu de siéger pendant deux sessions consécutives ;
- 3° lorsqu'il s'agit d'un membre ayant fait valoir son droit à retraite ;
- 4° lorsqu'il s'agit d'un membre élu de commission interdisciplinaire qui a cessé de faire partie de toute autre instance du Comité national ;
- 5° lorsqu'il s'agit d'un membre de section dont un changement du statut modifie le quota de trois chargés de recherche et quatre directeurs de recherche du CNRS, élus ou nommés, exigé par l'article 5 de l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ; en cas de changements simultanés du statut de plusieurs membres, seul cesse d'être membre le nombre de membres nécessaire au rétablissement du quota, en commençant par le(s) plus âgé(s).

Art. 9.3. – Remplacement des membres

Les membres nommés des sections et CID sont remplacés par arrêté du ministre chargé de la recherche, sur proposition du président du CNRS.

Pour le remplacement de ses membres élus, la section ou CID élit un nouveau membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin, après publication d'un avis de vacance au *Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

Pour le remplacement des membres élus de CID, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 9.4. – Remplacement du président, du secrétaire scientifique ou d'un membre du bureau

En cas d'empêchement temporaire du président, il est remplacé par le plus jeune des directeurs de recherche et des personnels assimilés, membre du bureau à l'exclusion du secrétaire scientifique. Si aucun membre du bureau ne satisfait à ces conditions, le président par intérim est désigné parmi les membres de la section en suivant les mêmes critères.

En cas d'empêchement du président ou du secrétaire scientifique pendant la durée d'une session, la section procède à l'élection d'un président ou secrétaire scientifique par intérim, dans les formes prévues aux articles 2.1 et 2.3 de la présente décision.

En cas de vacance définitive du président, du secrétaire scientifique ou d'un autre membre élu au bureau d'une section ou d'une commission, il est procédé à une nouvelle élection, dans les formes prévues aux articles 2.1 et 2.3 de la présente décision.

En cas de vacance définitive d'un membre nommé au bureau d'une section ou d'une commission, il est procédé à une nouvelle nomination, dans les formes prévues à l'article 2.3 de la présente décision.

Titre II. – Structures de coordination

Art. 10. – Conférence des présidents du Comité national

Art. 10.1. – Rôle

Les présidents des sections et commissions du Comité national de la recherche scientifique forment la conférence des présidents du Comité national (CPCN). La CPCN contribue à la coordination entre ces instances et la gouvernance du CNRS et favorise la réflexion entre les disciplines. Elle peut intervenir, pour le compte des sections et commissions du Comité national, auprès des diverses instances décisionnelles ou consultatives, intérieures ou extérieures au CNRS.

Art. 10.2. – Président et bureau de la CPCN

Lors de la première réunion plénière des présidents, ceux-ci élisent en leur sein un président.

Ils élisent également un bureau chargé de préparer l'ordre du jour des réunions. Le président, ainsi que le secrétaire de la CPCN élu par les secrétaires scientifiques conformément à l'article 11, sont membres de droit du bureau.

Le président du CNRS ou son représentant, peut recevoir le bureau de la CPCN (sur sa demande ou sur proposition des membres du bureau).

Art. 10.3. – Rapport

À la fin de son mandat, la conférence des présidents remet au président du CNRS un rapport sur ses travaux et réflexions.

Art. 10.4. – Réunions

La CPCN se réunit régulièrement, sur convocation du président du CNRS, notamment avant chaque session.

Le responsable du secrétariat général du Comité national prépare et suit les travaux de la CPCN.

Le président du CNRS ou son représentant assiste à tout ou partie des réunions de la CPCN.

Le cas échéant, un compte-rendu de réunion est établi par le secrétaire de la CPCN et approuvé, par les membres, à la réunion suivante. Il est transmis et conservé par le secrétariat général du Comité national.

Art. 11. – Coordination des secrétaires scientifiques

Les secrétaires scientifiques des sections et commissions se réunissent après chaque session ordinaire avec le responsable du secrétariat général du Comité national pour échanger sur les modes de fonctionnement de ces instances.

En début de mandat, ils élisent en leur sein un secrétaire qui anime leurs réunions. Celui-ci les représente à la CPCN, dont il est membre de droit.

Le cas échéant, un compte-rendu de réunion est établi par ce secrétaire et approuvé, par les membres, à la réunion suivante. Il est transmis et conservé par le secrétariat général du Comité national.

Art. 12. – Sessions extraordinaires

L'ensemble des membres des instances du Comité national de la recherche scientifique peut être convoqué en session extraordinaire par le président du CNRS, à l'initiative de celui-ci ou à la demande de la moitié des présidents de ces instances ou des deux tiers au moins des membres de ces instances.

L'ordre du jour des réunions extraordinaires est fixé par le président du CNRS, après consultation de la Conférence des présidents du Comité national.

Art. 13. – La coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N)

La coordination des responsables des instances du CoNRS permet aux représentants des instances du CoNRS l'organisation de rencontres ponctuelles avec la gouvernance du CNRS.

Le C3N est composé du président et des membres du bureau de la CPCN et du Conseil scientifique du CNRS, ainsi que des présidents des conseils scientifiques d'institut.

Cette structure peut désigner un porte-parole en son sein.

Titre III - Soutien du CNRS aux sections et CID

Art. 14. – Le secrétariat général du Comité national

Le secrétariat général du Comité national assure le bon fonctionnement des sections et des commissions et diffuse en tant que de besoin l'ensemble des travaux des instances du CoNRS, y compris à l'extérieur de l'organisme.

Il assiste et conseille les sections et commissions sur tous les aspects règlementaires et pratiques de leurs travaux.

Le président de la CPCN, le secrétaire de la CPCN et le responsable du secrétariat général du Comité national échangent sur l'ensemble du fonctionnement des sections et CID, l'organisation pratique de leur travail et les procédures afférentes.

Le secrétariat général du Comité national contribue à faire évoluer les processus liés au fonctionnement de ces instances, en concertation avec le président et le secrétaire de la CPCN.

Les assistant(e)s du secrétariat général du Comité national veillent à la tenue des réunions des sections et CID, en conformité avec les règles et pratiques de l'établissement.

Art. 15. – Services et directions

Les services et directions du CNRS concourent en tant que de besoin à l'exercice des missions des sections et des commissions interdisciplinaires.

Titre IV - Dispositions diverses

Art. 16. – Disposition abrogative

La décision n°121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique est abrogée.

Art. 17. – Publication et entrée en vigueur

La présente décision prend effet à la date de sa signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait le 22 septembre 2016

Alain Fuchs



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC162208DR10

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INC/16/10/LP4

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut de chimie et Procédés pour l'Énergie, l'Environnement et la Santé (ICPEES - UMR7515), au titre de la campagne 2016 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

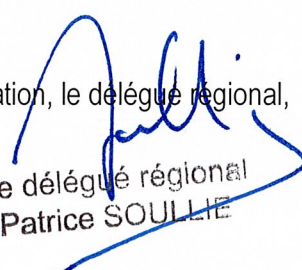
- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Madame Agnès ORB - Représentante du laboratoire,
- Madame Marie-Elisabeth WERNERT - Membre expert,
- Monsieur Sébastien STAERCK - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 6 septembre 2016

Par délégation, le délégué régional,


Le délégué régional
Patrice SOULLIE



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC162212DR10

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INSB/16/10/LP1

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC - UMR7104), au titre de la campagne 2016 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

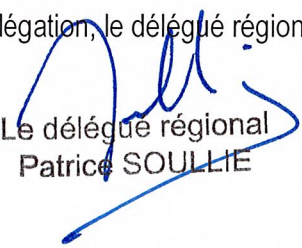
- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur Bruno KLAHOLZ - Représentant du laboratoire,
- Monsieur Mathieu ERHARDT - Membre expert,
- Monsieur Marc KRAUTH - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 6 septembre 2016

Par délégation, le délégué régional,


Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC162161DRH

Le Président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

Vu l'instruction générale n°INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS,

Vu la décision n°04049DRH du 21 décembre 2004 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS,

Vu l'accord du 20 juin 2013 conclu entre le CISME et les partenaires sociaux portant révision partielle de la Convention collective nationale des Services de santé au travail interentreprises du 20 juillet 1976,

Vu l'accord du 23 février 2016 conclu entre le CISME et les partenaires sociaux portant sur les rémunérations minimales annuelles garanties,

Vu les crédits inscrits en colonne NA (subvention d'Etat), comptes 64621000 et 64622000,

DECIDE :

Article 1 : Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS mentionnés dans la décision n°040049DRH du 21 décembre 2004 susvisée sont revalorisés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 151,67 heures)
1	0 à 5 ans	6 027,78 €
2	5 à 10 ans	6 314,83 €
3	10 à 15 ans	6 601,88 €
4	15 à 20 ans	6 774,07 €
5*	A partir de 20 ans	7 640,96 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



DIRECTION GÉNÉRALE
DÉLÉGUÉE
AUX RESSOURCES
*Direction des ressources
humaines*

3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/>

Fait à Paris, le 31/08/2016

P/Le Président
Le Directeur général délégué
aux ressources

Christophe Coudroy

* Catégorie 5 = Plus de 21 ans de présence dans la classe 21 (Grille du CISME) + 10%

DEC162071INSHS

Décision portant nomination de M. Olivier Bonami aux fonctions de directeur et de Mme Catherine Donati directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle-LLF

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7110 intitulée laboratoire de Linguistique Formelle-LLF et nommant Mme Anne Abeille directrice et M. Clément Plancq directeur adjoint de cette unité;

Vu la décision DEC1602481INSHS en date du 5 avril 2016 portant nomination de M. Olivier Bonami aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Catherine Donati aux fonctions de directrice adjointe par intérim de cette unité;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Bonami, Professeur à l'université de Paris Diderot, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2016 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

Mme Catherine Donati, Professeure à l'université de Paris Diderot, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2016 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 3

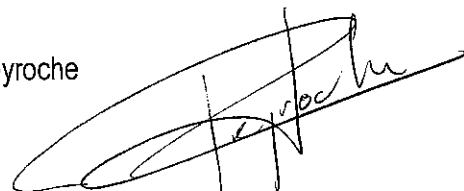
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

6 - SEP. 2016

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162192INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Albert Ogien, directeur et nomination de M. Victor Rosenthal, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss et nommant M. Albert Ogien, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Albert Ogien, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} septembre 2016.

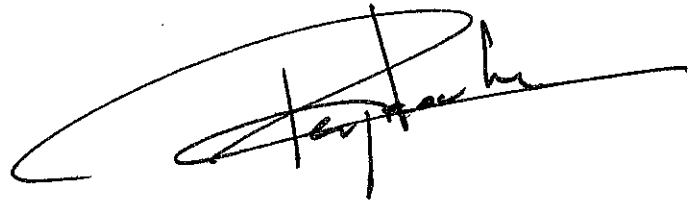
II. A compter de cette même date, M. Victor Rosenthal, Chargé de recherche à l'INSERM, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 SEP. 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 99

DEC161294INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Maximilian Kistler, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) et nommant M. Jean Gayon, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean Gayon, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} juillet 2016.

II. A compter de cette même date, M. Maximilian Kistler, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 septembre 2016

Pour le président et par
déléga
tion,



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC152698INSU

Décision portant nomination de Mme Sylvie LEROY aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie LEROY, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités de recherche en géosciences marines et des relations avec les partenaires du domaine des sciences de la mer des Géosciences.

Mme Sylvie LEROY assurera également le suivi du comité thématique (CT2) couplage interne et externe ainsi que celui du programme Marges avec les partenaires académiques et industriels.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylvie LEROY demeure affectée au sein de l'unité mixte de recherche Institut des Sciences de Paris (ISTEP) – UMR7293
UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE - 4, place Jussieu -BP CC129 - 75252 PARIS CEDEX 05

Article 2

Du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 Mme Sylvie LEROY, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR02).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162029DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Szilvia Karpati-Banyasz, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC140849DR01 du 04/03/2014 portant nomination de Mme Szilvia Karpati-Banyasz aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Szilvia Karpati-Banyasz dans l'unité du CNRS n°7167, à compter du 01/09/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26/07/2016

Le directeur de l'unité
Ludwik Leibler

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

DEC161687DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Vassias, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141257DR03 du 10/04/2014 portant nomination de Mme Isabelle Vassias aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Isabelle Vassias dans l'unité du CNRS n°3664, à compter du 01/10/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 04/07/2016

La directrice de l'unité
Angela Taddei

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



DEC161034DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne-Marie Lachages, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141748DR03 du 25/06/2014 portant nomination de Mme Anne-Marie Lachages aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Anne-Marie Lachages dans l'unité du CNRS n°3244, à compter du 01/09/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10/05/2016

Le directeur de l'unité
Jose-Arturo Londono-Vallejo

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la directrice du Centre de Recherche Institut Curie
Geneviève Almouzni

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC161351DR02

Décision portant nomination de M. Maxime Guillaumet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Guillaume Fiquet, directeur de l'unité UMR7590 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X, délivrée à M. Maxime Guillaumet le 27/04/2016 par l'ENSTTI, filiale de formation professionnelle de l'IRSN ;

Vu l'avis favorable du CRHST de la délégation Paris B du CNRS du 10/06/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Maxime Guillaumet, assistant ingénieur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 05/05/2016.

Article 2 : Missions¹

M. Maxime Guillaumet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Maxime Guillaumet sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17/06/2016

Le directeur d'unité
Guillaume Fiquet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC162243INS2I

Décision portant nomination de M. Jamal ATIF aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jamal ATIF, professeur à l'université Paris-Dauphine, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 15 septembre 2016 au 31 août 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Informatique, Science des données et Intelligence Artificielle ».

Article 2

Du 15 septembre 2016 au 31 août 2017, M. Jamal ATIF, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 septembre 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC162069INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Derreumaux et nomination de M. Marc Baaden, directeur de l'unité propre de recherche UPR9080 intitulée « Laboratoire de Biochimie Théorique » (LBT)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133026DGDS en date du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité propre de recherche n°9080 intitulée « Laboratoire de Biochimie Théorique » et nommant M. Philippe Derreumaux directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Derreumaux, directeur de l'unité propre de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er juillet 2016.

II. Il est mis fin aux fonctions de M. Marc Baaden, directeur adjoint de l'unité propre de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1er juillet 2016.

III. A compter de cette même date, M. Marc Baaden, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité propre de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

31 AOUT 2016



Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC162031DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Luciana Morla, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC140452DR02 du 31/01/2014 portant nomination de Mme Luciana Morla aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Luciana Morla dans l'unité du CNRS n°8228, à compter du 09/03/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26/07/2016

La directrice de l'unité
Aurélie Edwards

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC151535INSU

Décision portant nomination de M. Christian Mustin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC123202DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux et nommant M. Fabien Thomas directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC150301INSU en date du 02 mars 2015 portant nomination de M. Christian Mustin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian Mustin, Directeur de recherches au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité susvisée à compter du 1^{er} août 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC152706INSU

Décision portant nomination de M. Jérôme GAILLARDET aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme GAILLARDET, Professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016. Il a pour mission la charge de l'organisation des Services d'Observation du domaine SIC et de leur extension dans le cadre des feuilles de route nationale et européennes des infrastructures de recherche. Il assure les missions suivantes :

- pour le compte du DAS SIC le suivi et le lien avec la commission Services d'Observation du Comité Scientifique du domaine SIC et avec la section CNAP SCOA ;
- le lien avec les partenaires du CNRS-INSU sur les principaux SNO du domaine notamment avec l'IRD, l'INRA et le CIRAD ;
- le relai avec les grands programmes d'infrastructure nationaux et internationaux, notamment dans le cadre de l'animation du projet européen I3/ESFRI LTER.

Jérôme GAILLARDET assurera en particulier le suivi de la mise en place de l'Infrastructure de Recherche nationale sur la zone critique « OSCAR » en lien fort avec l'InEE et les partenaires de l'Alliance ALLENI et en miroir des infrastructures européennes en cours de constitution et notamment les LTER. Ce projet sera central à son activité 2016.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme GAILLARDET demeure affecté à l'unité mixte de recherche de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMR7154), 1 rue Jussieu, 75005 PARIS.

Article 2

Du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 M. Jérôme GAILLARDET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d’Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est (DR03).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC161353DR04

Décision portant nomination de M. Marc DAUPLAIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7654 intitulée Laboratoire de biochimie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Yves MECHULAM directeur de l'unité de recherche n° UMR7654, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Marc DAUPLAIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : M. Marc DAUPLAIS, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7654, à compter du 17/06/2016.

M. Marc DAUPLAIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc DAUPLAIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juin 2016
Le directeur de l'unité
Yves MECHULAM

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161344DR04

Décision portant nomination de M. Jean-Denis TECHER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Pascal CHABERT directeur de l'unité de recherche n° UMR7648, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Jean-Denis TECHER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : M. Jean-Denis TECHER, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7648, à compter du 16/06/2016.

M. Jean-Denis TECHER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Denis TECHER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 juin 2016
Le directeur de l'unité
Pascal CHABERT

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161085DR04

Décision portant nomination de M. Yvan SIX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7652 intitulée Laboratoire de synthèse organique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Fabien GAGOSZ directeur de l'unité de recherche n° UMR7652, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Yvan SIX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B les 22-23-24/09 et les 16-17-18/11/2015 ;

Article 1 : M. Yvan SIX, CR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7652, à compter du 18/05/2016.

M. Yvan SIX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yvan SIX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 mai 2016
Le directeur de l'unité
Fabien GAGOSZ

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY

Pour l'ENSTA ParisTech,
La directrice
Elisabeth CRÉPON



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162074INC

Décision portant modification de la décision DEC152730INC du 18 décembre 2015 portant nomination de M. Thomas GUSTAVSSON et de Mme Fabienne MEROLA respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de la fédération de recherche FR3510 intitulée « Fédération de Chimie Physique de Paris Saclay » (CPPS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142124DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 3510 intitulée « Fédération de Chimie Physique de Paris Saclay » (CPPS) ;

Vu la décision DEC152730INC du 18 décembre 2015 portant nomination de M. Thomas GUSTAVSSON et de Mme Fabienne MEROLA respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de la fédération de recherche FR3510 intitulée « Fédération de Chimie Physique de Paris Saclay » (CPPS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision n°152730INC du 18 décembre 2015 susvisée, les dispositions relatives à la nomination de M. Thomas GUSTAFSSON comme directeur et Mme Fabienne MEROLA directrice adjointe de la FR3510 sont modifiées comme suit :

– Remplacer : « M. Thomas **GUSTAVSSON**, Directeur de recherche de 1ère classe titulaire au CNRS, et Mme Fabienne MEROLA, Directrice de recherche de 2ème classe au CNRS, sont nommés respectivement directeur et directrice adjointe de la fédération de recherche susvisée »

– Par : M. Thomas **GUSTAFSSON**, Directeur de recherche de 1ère classe titulaire au CNRS, et Mme Fabienne MEROLA, Directrice de recherche de 2ème classe au CNRS, sont nommés respectivement directeur et directrice adjointe de la fédération de recherche susvisée »



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

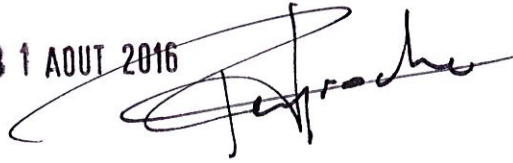
T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

31 AOUT 2016



Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC161866DR04

Décision portant nomination de M. Frédéric CHAPELLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPS3364 intitulée Ingénierie, Radioprotection, Sécurité et Démantèlement

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142131DGDS nommant M. Pierre ROBERT, directeur de l'unité UPS3364, à compter du 01/01/2015 ;

Vu les attestations de formation dans le secteur d'activité industrie et recherche option « détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » et option « détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle » délivrées à M. Frédéric CHAPELLE le 08/06/2012 par SGS qualitest industrie ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Frédéric CHAPELLE, AI, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08/06/2012.

Article 2 : Missions

M. Frédéric CHAPELLE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Frédéric CHAPELLE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} août 2016

Le directeur d'unité
Pierre ROBERT

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim Ile-de-France Sud



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161864DR04

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Jean-Michel HORODYNSKI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPS3364 intitulée Ingénierie, Radioprotection, Sécurité et Démantèlement

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142131DGDS nommant M. Pierre ROBERT, directeur de l'unité UPS3364, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur d'activité INB/ICPE option détention ou gestion de sources radioactives scellées et non scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Jean-Michel HORODYNSKI le 19/09/2014 par SGS qualitest industrie ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Renouvellement

M. Jean-Michel HORODYNSKI, IE2, est renouvelé dans ses fonctions de personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 19/09/2014.

Article 2 : Missions

M. Jean-Michel HORODYNSKI exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jean-Michel HORODYNSKI sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} août 2016

Le directeur d'unité
Pierre ROBERT

Pour le CNRS,
Jean-Jacques GUILLEMINOT
Délégué régional par intérim Ile-de-France Sud



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162319DR04

Décision portant nomination de Madame Céline Labrude, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée Laboratoire des signaux et systèmes, dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Céline Labrude, AI, est nommée chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8506 à compter du 01/09/2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 septembre 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Silviu-Iulian NICULESCU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC142812INSU

Décision portant nominations de M. Jean Hugues Fillion et de M. Franck Le Petit aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8539 intitulée Laboratoire d'Étude du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères (LERMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC13301DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée Laboratoire d'Études du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères et nommant M. Michel PERAULT directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC141524INSU en date du 04 juillet 2014 portant nominations de M. Jean Hugues Fillion et M. Franck Le Petit aux fonctions de directeurs adjoints de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean Hugues Fillion, Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie et M. Franck Le Petit, Astronome adjoint à l'Observatoire de Paris, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

Décision portant nominations de M. Arnaud Landragin, directeur, de M. Sébastien Bize et M. Christophe Le Poncin-Lafitte, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8630 intitulée Systèmes de Référence Temps - Espace (SYRTE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8630 intitulée Système de Référence Temps – Espace et nommant M. Noël Dimarcq, directeur par intérim de cette unité ;

Vu la décision DEC141715INSU du 15 juillet 2014 portant cessation de fonctions et nominations de M. Arnaud Landragin aux fonctions de directeur par intérim, de M. Sébastien Bize et de M. Christophe Le Poncin-Lafitte aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu le procès-verbal du Conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Arnaud Landragin, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé directeur, M. Sébastien Bize, Chargé de recherche au CNRS et M. Christophe Le Poncin-Lafitte, Astronome à l'Observatoire de Paris, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe BAPTISTE

DEC162133INC

Décision portant nomination de M. Emmanuel Magnier, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » (ILV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » et nommant M. Christian Serre directeur ainsi que M. François Couty et Anne Dolbecq-Bastin respectivement directeur adjoint et directrice adjointe de cette unité ;

Vu la décision DEC162987INC du 18 janvier 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. François Couty, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » (ILV) ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

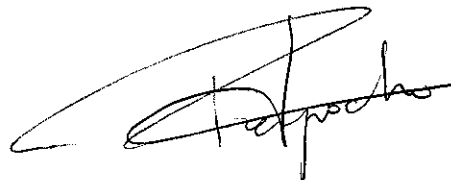
M. Emmanuel Magnier, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 28 février 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

02 SEP. 2016



Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC162072INC

Décision portant nomination de M. François Couty, directeur de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » (ILV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » et nommant M. Christian Serre directeur ainsi que M. François Couty et Anne Dolbecq-Bastin respectivement directeur adjoint et directrice adjointe de cette unité ;

Vu la décision DEC162987INC du 18 décembre 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. François COUTY, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » (ILV) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François Couty, professeur des universités à l'Université de Versailles St Quentin en Yvelines, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2016

science

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la

Anne Peyroche

DEC143096INSU

Décision portant nomination de Mme Corinne LEYVAL aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS3562 intitulée Observatoire Terre Environnement de Lorraine (OTELo)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122893DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) et nommant M. Frédéric Villieras directeur et Mme Corinne Leyval directrice adjointe de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Corinne Leyval, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 21 octobre 2014 en remplacement de M. Frédéric Villieras, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC150301INSU

Décision portant nomination de M. Christian Mustin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7360 intitulée *Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC)*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC123202DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7360 intitulée *Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux* et nommant M. Fabien Thomas directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian Mustin, Directeur de recherches au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée du 01 janvier 2015 au 31 juillet 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC161781DR06

Décision portant nomination de Mme Pascaline Hoël aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161284DIST portant nomination de Mme Dominique Wolf directrice de l'unité propre de service UPS76 intitulée Inist ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30 juin 2016 ;

Considérant que Mme Pascaline Hoël a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine les **15, 16,17 Septembre 2015** et **13, 15,16 octobre 2015,**

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Pascaline Hoël, assistante ingénieur AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'INIST - UPS76, à compter du 07 juillet 2016.

Mme Pascaline Hoël exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pascaline Hoël est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 07 juillet 2016
La directrice de l'unité
Dominique Wolf

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

DEC161779DR06

Décision portant nomination de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161284DIST portant nomination de Mme Dominique Wolf aux fonctions de directrice de l'unité propre de service UPS76 intitulée Inist ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30 juin 2016 ;

Considérant que Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine les **14,15,21,22 février 2013** et les **14 et 15 mars 2013**,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez, adjointe technique principale ATP2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'INIST - UPS76, à compter du 07 juillet 2016.

Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 07/07/2016

La directrice de l'unité
Dominique Wolf

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

DEC162247DR06

Décision portant nomination de Mme Caroline François aux fonctions d'Adjointe à la responsable du service des ressources humaines de la délégation Centre-Est.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services à compter du 1^{er} janvier 2016;

Vu l'agrément de la responsable de service des ressources humaines en date du 13 septembre 2016;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Caroline François, Ingénieur d'Etudes, est nommée Adjointe à la responsable du service des ressources humaines de la Délégation Centre-Est, à compter du 13 septembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 13 septembre 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC161732DR06

Décision portant nomination de Mme Magali Crochot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 23 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS portant prolongation de l'UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne et nommant M. Abderrahim JOURANI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **26 mai 2015**;

Considérant que Mme Magali Crochot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Lorraine des 13,14,23,24,30 juin 2016 et le 1^{er} juillet 2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Magali Crochot, TCN, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, à compter du **2 juillet 2016**.

Mme Magali Crochot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Magali Crochot est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 5 juillet 2016

Le directeur de l'Unité
M. Abderrahim JOURANI

L'agent
Magali Crochot

Le directeur de l'UFR

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa de la déléguée
régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

DEC143095INSU

Décision portant nominations de Mme Emanuela Mattioli aux fonctions de directrice, M. Yanick Ricard, M. Francis Albarede et M. Bruno Reynard aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5276 intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon Terre, Planètes, Environnement » - LGLTPE -

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 04 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon Terre, Planètes, Environnement » et nommant M. Francis ALBAREDE, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC141705INSU en date du 07 juillet 2014 portant cessation de fonctions et nominations de Mme Emanuela MATTIOLI aux fonctions de directrice par intérim, M. Yanick RICARD, M. Francis ALBAREDE et M. Bruno REYNARD aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5276 intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon Terre, Planètes, Environnement » - LGLTPE -

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu le procès-verbal du Conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Emanuela Mattioli, Professeur à l'Université Claude Bernard Lyon 1 est nommée directrice, M. Yanick Ricard, Directeur de Recherche au CNRS, M. Francis Albarede, Professeur à l'ENS Lyon et M. Bruno Reynard, Directeur de Recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe BAPTISTE

DEC152358DR07

Décision portant nomination de Mme Alexia MIOLANE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5283 intitulée « Centre Max Weber ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Lumière Lyon 2 (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision DEC142135DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5283 intitulée « Centre Max Weber » et nommant **M. Bruno MILLY** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **18/11/2014** ;

Considérant que **Mme Alexia MIOLANE** a suivi formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** du **02 au 04 juin 2014**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Alexia MIOLANE, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°5283 intitulée « Centre Max Weber », à compter du 05/10/2015.**

Mme Alexia MIOLANE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Alexia MIOLANE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON**, le **05/11/2015**

Le directeur de l'unité

Bruno MILLY

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC162231DR07

Décision portant nomination de M. Denis Duplat aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément de la directrice de la Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis Duplat, Ingénieur de recherche, est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2016, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne en remplacement de Mme Pascaline Toutois, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 septembre 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC163044DR07

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrice SAINT-MARTIN, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5280 intitulée "Institut des Sciences Analytiques".

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142044DR07 du 02/11/2014 portant nomination de Monsieur Patrice SAINT-MARTIN aux fonctions d'Assistant de Prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'Assistant de Prévention (AP) exercées par Monsieur Patrice SAINT-MARTIN, dans l'unité du CNRS n°5280, à compter du 04/07/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 19/01/2016

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS
d'établissement partenaire

Visa du chef



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC160695DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Bruno CREVAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5824 intitulée « Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5824 intitulée « Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne » et nommant Madame Sonia PATY en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 06/04/2007 ;

Considérant que Monsieur Bruno CREVAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Bruno CREVAT, adjoint technique, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5824 intitulée « Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Bruno CREVAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Bruno CREVAT est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ECULLY, le 28/04/2016

La directrice de l'unité

Sonia PATY

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

DEC160988DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Valérie MERLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5138 intitulée « Archéologie et Archéométrie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5138** intitulée « **Archéologie et Archéométrie** » et nommant **Monsieur Matthieu POUX** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que **Madame Valérie MERLE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 du 29 mars au 05 mai 1999 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Valérie MERLE, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5138 intitulée « Archéologie et Archéométrie », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Madame Valérie MERLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Valérie MERLE** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 30/05/2016

Le directeur de l'unité

Matthieu POUX

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC162032INEE

Décision portant cessation de fonctions et nominations par intérim de M. Johannes Steiger directeur et de M. Erwan Roussel directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6042 intitulée « Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale (GEOLAB) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°6042 intitulée « Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale (GEOLAB) » et nommant M. Jean-Luc Peiry directeur et M. Yannick Miras directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Luc Peiry, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2016.

II. A compter de cette même date, M. Johannes Steiger, maître de conférence à l'Université de Clermont, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Yannick Miras, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2016.

II. A compter de cette même date, M. Erwan Roussel, ingénieur de recherche à l'Université de Clermont, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga-
tion,
La directrice générale déléguée
à la science
Anne Peyroche

DEC161010DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Alain BERNET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5138 intitulée « Archéologie et Archéométrie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18/12/2015 portant renouvellement de l'unité n° UMR5138 intitulée « Reproduction et développement des plantes » et nommant Monsieur Matthieu POUX en qualité de directeur;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option **détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules** délivrée à Monsieur Alain BERNET le 19/03/2015 par le CNRS formation entreprises ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Monsieur Alain BERNET, technicien, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 19/03/2015.

Article 2 : Missions¹

Monsieur Alain BERNET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Monsieur Alain BERNET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LYON, le 30/05/2016

Le directeur d'unité
Matthieu POUX

Visa du chef d'établissement
partenaire

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection (PCR) avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

DEC161335DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Patrick MANAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3444 intitulée « BioSciences Gerland Lyon-Sud ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMS3444** intitulée « **BioSciences Gerland Lyon-Sud** » et nommant **Madame Jacqueline MARVEL** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **Monsieur Patrick MANAS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS du 25 au 27 janvier et du 15 au 17 février 2006** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Patrick MANAS, technicien,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMS3444** intitulée « **BioSciences Gerland Lyon-Sud** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Patrick MANAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Patrick MANAS** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 14/07/2016
La directrice de l'unité
Jacqueline MARVEL

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)





Dépasser les frontières
Advancing the frontiers



Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC163030DR07

Décision portant nomination de Monsieur Emmanuel LECLERC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherche sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **5256** intitulée « **Institut de Recherche sur la Catalyse de Lyon** » et nommant **Madame Catherine PINEL-HENRYON** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **17/11/2015** ;

Considérant que **Monsieur Emmanuel LECLERC** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS des 05 et 06 octobre 2015 et du 02 au 04 novembre 2015.**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Emmanuel LECLERC, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5256** intitulée « **Institut de Recherche sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** », à compter du **01/01/2016**

Monsieur Emmanuel LECLERC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Emmanuel LECLERC** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **25/01/2016**
Le directeur de l'unité
Madame Catherine PINEL-HENRYON

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC162260INSHS

Décision portant cessation de fonctions M. Pascal Marty, directeur par intérim et nomination de Mme Christine Detrez, directrice par intérim de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Le Laboratoire de l'Education.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC152861INSHS en date du 5 janvier 2016 portant création de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Le laboratoire de l'Education et nommant M. Pascal Marty directeur par intérim de cette unité;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pascal Marty, directeur par intérim de l'unité mixte de service susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2016.

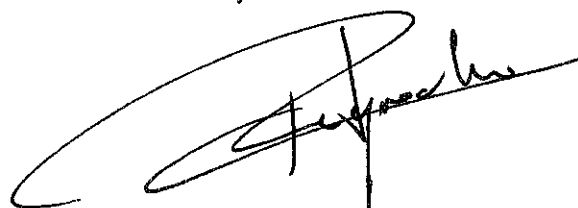
II. A compter de cette même date, Mme Christine Detrez, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure de Lyon, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 SEP. 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC151530INSU

Décision portant nominations de M. Stéphane Corbel aux fonctions de directeur, de M. Philippe Zarka et Laurent Denis aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité de service et de recherche intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (USN) USR704.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay et nommant M. Gilles Theureau directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC142316INSU en date du 28 octobre 2014 portant nomination de M. Stéphane Corbel, directeur par intérim de cette unité ;

Vu la décision DEC1424547INSU en date du 21 novembre 2014 portant nomination de MM. Laurent Denis et Philippe Zarka aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane Corbel, Professeur à l'Université Paris Diderot, M. Laurent Denis, Ingénieur de Recherche CNRS et M. Philippe Zarka, Directeur de Recherche CNRS sont respectivement nommés directeur et directeurs adjoints de l'unité de service et de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC160367dr08

Décision portant nomination de Mme Corinne SCHEID aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société » - CITERES

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7324, intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société» - CITERES, dont le directeur est M. Patrice MELE ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 25 juin 2008 ;

Considérant que Mme Corinne SCHEID a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais de Tours du 28 juin au 07 juillet 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Corinne SCHEID, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Corinne SCHEID exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Corinne SCHEID, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 29 JUIN 2016

Le directeur de l'unité
Patrice MELE

Visa du Président de l'Université François Rabelais de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC161677dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR ;

Vu la décision n°DEC161291INSHS du 24 juin 2016 portant nomination de M. Benoist PIERRE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance – CESR à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'Etudes, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7323 à compter du 1^{er} juillet 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 08 juillet 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Benoist PIERRE

DEC162232INEE

Décision portant nomination de Mme Christelle Suppo aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7261 intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2016 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7261 intitulée *Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI)* et nommant M. David Giron directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160567INEE en date du 15 mars 2016 portant nomination de Mme Christelle Suppo aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR7261 ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2016, Mme Christelle Suppo, professeur à l'Université François Rabelais de Tours, est maintenue dans ses fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée, jusqu'au 31 janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2016

Pour le président et par
déléga

tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC162350dr08

Décision portant nomination de M. Nicolas DETTLING, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - (ICOA).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

Vu la décision DEC162013INC du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Pascal BONNET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas DETTLING, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7311 à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 septembre 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité par intérim
Pascal BONNET

DEC162351dr08

Décision portant nomination de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5060 intitulée « Institut de recherche sur les archéomatériaux » (IRAMAT), dont le directeur est M. Pierre GUIBERT ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche options « Détention ou gestion de sources radioactives non scellées et de sources scellées nécessaires à leur contrôle » et « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à Mme Maryse BLET-LEMARQUAND le 31 mai 2012 par la Société de Radioprotection Progray;

Vu l'avis favorable du Conseil de Laboratoire en date du 08 juin 2016

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND, Ingénieure de Recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 31 mai 2012.

Article 2 : Missions

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 septembre 2016

Le Directeur d'unité
Pierre GUIBERT

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC162142DR10

Décision portant nomination de Monsieur Dominique Hebting aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161855INSB portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice de l'institut fédératif de recherche du CNRS n°1589 intitulé « Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire ».

Considérant que Monsieur Dominique Hebting a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Dominique Hebting, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Monsieur Dominique Hebting exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Dominique Hebting est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 septembre 2016

La directrice de l'unité
Sylviane Muller

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

DEC162142DR10

Décision portant nomination de Monsieur Dominique Hebting aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161855INSB portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice de l'institut fédératif de recherche du CNRS n°1589 intitulé « Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire ».

Considérant que Monsieur Dominique Hebting a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Dominique Hebting, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Monsieur Dominique Hebting exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Dominique Hebting est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 septembre 2016

La directrice de l'unité
Sylviane Muller



Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie



DEC162138DR10

Décision portant nomination de Madame Laure Schaeffer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161965INSB portant nomination de Mme Pascale Romby aux fonctions de directrice de l'unité propre de recherche n°9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN;

Considérant que Madame Laure Schaeffer a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 10 au 12 mai 2016 et du 7 au 9 juin 2016,

DECIDE :

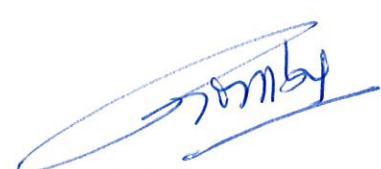
Article 1^{er} : Madame Laure Schaeffer, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Madame Laure Schaeffer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

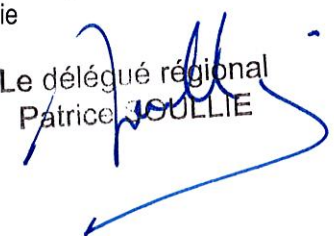
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Laure Schaeffer est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 septembre 2016


La directrice de l'unité
Pascale Romby

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie


Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC162141DR10

Décision portant nomination de Monsieur David Bock aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161855INSB portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice de l'institut fédératif de recherche du CNRS n°1589 intitulé « Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire ».

Considérant que Monsieur David Bock a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur David Bock, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Monsieur David Bock exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur David Bock est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 septembre 2016

La directrice de l'unité
Sylviane Muller

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie



DEC162261INSHS

Décision portant cessation de fonctions M. Michel Deneken, directeur, Mme Vincente Fortier, directrice adjointe et nomination de Mme Vincente Fortier, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES) et nommant M. Michel Deneken, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Michel Deneken, directeur et de Mme Vincente Fortier, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelés à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} octobre 2016.

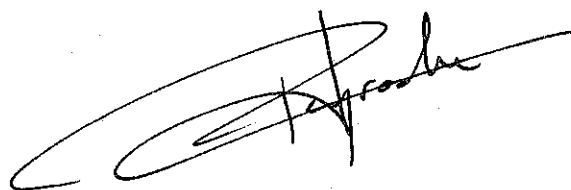
II. A compter de cette même date, Mme Vincente Fortier, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 SEP. 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162139DR10

Décision portant nomination de Madame Anne Dietrich aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161965INSB portant nomination de Mme Pascale Romby aux fonctions de directrice de l'unité propre de recherche n°9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN;

Considérant que Madame Anne Dietrich a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 19 au 21 mai 2015 et du 16 au 18 juin 2015.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Anne Dietrich, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Madame Anne Dietrich exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Anne Dietrich est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 septembre 2016


La directrice de l'unité
Pascal Romby

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie


Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC151185INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination¹ de M. François-Xavier Désert, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble – IPAG -

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 04 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble - IPAG - et nommant M. Jean-Louis Monin, directeur, Mme Chantal Lathuillère et M. Jérôme Bouvier directeurs adjoints par intérim de cette unité ;

Vu la décision DEC132571INSU du 17 septembre 2013 nommant M. Sylvain Douté directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de la Directrice de l'Institut des Sciences de l'Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Louis Monin, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 01 avril 2015.

II. A compter de cette même date, M. François-Xavier Désert, Astronome de 1^{ère} classe à l'Université Joseph Fourier, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

M. Sylvain Douté, est maintenu dans ses fonctions de directeur adjoint de l'unité susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC152692INSU

Décision portant nomination de Mme Sylvie GALLE aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie GALLE, Chargée de Recherche à l'Institut de Recherche et Développement (IRD), est nommée chargée de mission auprès du président pour le l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet de faire l'interface entre la filière de télédétection spatiale développée par le pôle et les données in situ mesurées par les observatoires terrestres.

Elle aura également pour mission l'animation des producteurs de données du domaine SIC en lien avec les outils proposés par Théia, et notamment les Centres d'Expertise scientifiques mis en place par le pôle. Elle aura enfin un rôle de conseil auprès de la direction du domaine SIC pour la constitution et le renforcement des centres de données in situ du domaine.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylvie GALLE sera intégrée au Bureau Exécutif du pôle Théia mais demeurera affectée à l'UMR5563 LTHE, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER - Domaine Universitaire - 70 rue de la Physique - BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, Mme Sylvie GALLE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes – DR11.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152702INSU

Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier VIDAL, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Univers du 01 janvier 201 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet la co-animation du groupe de programmation « Energie fossile, géothermie et ressources minérales » de l'Alliance pour la coordination de la recherche sur l'énergie ANCRE.

M. Olivier VIDAL assure la coordination de l'ERA-NET - ERA-MIN mais également le partenariat étroit avec l'INSIS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier VIDAL demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Institut des Sciences de la Terre » (UMR5275 ISTerre), OSUG-C (Maison des Géosciences) 1381 rue de la Piscine, 38400 Saint-Martin d'Hères.

Article 2

Du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 M. Olivier VIDAL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC151320INSU

Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Jean-Luc JAFFREZZO, directeur par intérim et de M. Gaël DURAND, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et Géophysique de l'Environnement (LGGE).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A04DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5183 intitulée « Laboratoire de Glaciologie et Géophysique de l'Environnement » (LGGE) et nommant M. Paolo LAJ, directeur et M. Jean-Luc JAFFREZZO directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC142134DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} avril 2015, il est mis fin aux fonctions de :

- M. Paolo LAJ, directeur démissionnaire de l'unité mixte de recherche susvisée ;
- M. Jean-Luc JAFFREZZO directeur adjoint et appelé à d'autres fonctions, de l'unité mixte de recherche susvisée.

A compter de cette même date, M. Jean-Luc JAFFREZZO, Directeur de Recherches CNRS et M. Gaël DURAND, chargé de Recherches CNRS sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC160941DR11

Décision portant nomination de M. Christophe SAVARIAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5216 intitulée GIPSALAB

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte 5216 intitulée GIPSALAB et nommant M. Jérôme MARS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 mai 2016 ;

Considérant que M. Christophe SAVARIAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes, 1^{er} module du 13 au 15 novembre et 2^{ème} module du 11 au 13 décembre 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe SAVARIAUX, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5216 intitulée GIPSALAB à compter du 10 mai 2016.

M. Christophe SAVARIAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe SAVARIAUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Saint-Martin-d'Hères** le 16/6/2016

Le directeur de l'unité



Jérôme MARS

Directeur de GIPSA-LAB

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

Pour l'administrateur général
de l'Institut polytechnique de Grenoble
et par délégation



La directrice générale adjointe des services
Sylvie ROLLAND

DEC162153INC

Décision portant nomination de Mme Elisabeth Blanquet aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5266 intitulée " Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMaP) "

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5266 intitulée " Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMaP) " et nommant M. Yannick Champion directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Elisabeth Blanquet, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une période de six mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC152705INSU

Décision portant nomination de M. Jérôme ROSE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme ROSE, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des instruments nationaux des domaines Surfaces et Interfaces Continentales et Terre Solide de l'INSU, notamment les lignes Synchrotron de ESRF (dont l'Equipex ECO-X) et Soleil ainsi que le laboratoire LMC14.

M. Jérôme ROSE représentera également le CNRS-INSU dans les comités de pilotage de ces infrastructures.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme ROSE demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement » (UMR7330 CEREGE), Europôle Méditerranéen de l'Arbois, BP 80, 13545 AIX-EN-PROVENCE cedex 4.

Article 2

Du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 M. Jérôme ROSE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC161909INSU

Décision portant nomination de Monsieur Olivier BELLIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE) ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2016, Monsieur Olivier BELLIER, Professeur des universités à l'université Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7330 jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/09/2016

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC161349DR12

Décision portant nomination de M. Romain LACOSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPS846 intitulée Station de primatologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151310DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Jean-Louis NAHON directeur de l'unité UPS846 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées délivrée à M. Romain LACOSTE le 30 juillet 2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 25/07/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Romain LACOSTE, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30 juillet 2015.

Article 2 : Missions¹

M. Romain LACOSTE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

L'identité et les coordonnées de M. Romain LACOSTE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/07/2016

Le directeur d'unité
M. Jean-Louis NAHON

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

DEC161051DR12

Décision portant nomination de M. Paul CERVETTI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) et nommant M. Lounès TADRIST en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7343 en date du 03/03/2016 ;

Considérant que M. Paul CERVETTI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Paul CERVETTI, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI), à compter du 1^{er} juillet 2016.

M. Paul CERVETTI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul CERVETTI est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20/06/2016
Le directeur de l'unité

M. Lounès TADRIST

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC161049DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre PERRIER, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122951DR12 du 21 novembre 2012 portant nomination de M. Pierre PERRIER aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Pierre PERRIER, dans l'unité du CNRS n° UMR7343, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 juillet 2016
Le directeur de l'unité
M. Lounès TADRIST

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC161047DR12

Décision portant nomination de M. Richard KOTARBA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) et nommant M. Pierre SAGAUT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7340 en date du 7 mars 2016 ;

Considérant que M. Richard KOTARBA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Richard KOTARBA, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2), à compter du 1^{er} juin 2016.

M. Richard KOTARBA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Richard KOTARBA est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juin 2016

Le directeur de l'unité

M. Pierre SAGAUT

Visa du délégué régional du CNRS

M. Younis HERMES

Visa du directeur de l'Ecole Centrale de Marseille

M. Frédéric FOTIADU

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille

M. Yvon BERLAND

DEC161046DR12

Décision portant nomination de Mme Cécile VINCENTI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) et nommant M. Pierre BOILLEY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8171 en date du 26 juin 2016 ;

Considérant que Mme Cécile VINCENTI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Cécile VINCENTI, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), à compter du 1^{er} juin 2016.

Mme Cécile VINCENTI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cécile VINCENTI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23 juin 2016
Le directeur de l'unité

M. Pierre BOILLEY

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC161045DR12

Décision portant nomination de Mme Martine PELICOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7333 Adhésion et inflammation (LAI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151309GGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7333 intitulée Adhésion et inflammation (LAI) et nommant M. Pierre BONGRAND en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7333 en date du 18 mars 2016 ;

Considérant que Mme Martine PELICOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Martine PELICOT, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7333 Adhésion et inflammation (LAI), à compter du 1^{er} juin 2016.

Mme Martine PELICOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine PELICOT est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 13 juin 2016
Le directeur de l'unité
M. Pierre BONGRAND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du délégué régional de l'INSERM
M. Dominique NOBILE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC161044DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier THEODOLY assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7333 intitulée Adhésion et inflammation (LAI)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122513DR12 du 29 août 2012 portant nomination de M. Olivier THEODOLY aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Olivier THEODOLY, dans l'unité du CNRS n°UMR7333, à compter du 1^{er} juin 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 13 juin 2016

Le directeur de l'unité
M. Pierre BONGRAND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du délégué régional de l'INSERM
M. Dominique NOBILE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC162185INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Maryline Crivello, directrice, et nomination de M. Xavier Daumalin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME) et nommant Mme Maryline Crivello, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Maryline Crivello, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 16 septembre 2016.

II. A compter de cette même date, M. Xavier Daumalin, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 28 février 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 septembre 2016

Pour le président et par



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC152708INSU

Décision portant nomination de M. Gilbert CAMOIN aux fonctions de Responsable Grands Projets

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gilbert CAMOIN, Directeur de Recherche CNRS est nommé Responsable Grands Projets auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, à compter du 1^{er} janvier 2016. Il aura pour charge la direction de l'ECORD Managing Agency (EMA).

Par ailleurs, Gilbert CAMOIN contribuera au suivi des actions incitatives du domaine TS du CNRS-INSU, ainsi qu'éventuellement au suivi d'unités relevant du domaine TS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gilbert CAMOIN demeure affecté au sein de l'unité mixte de recherche « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement » (UMR7330 CEREGE), B.P. 80, F-13545 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4 ;

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

**Décision portant nomination de Mme Françoise ELBAZ-POULICHET
aux fonctions de chargée de mission**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Françoise ELBAZ-POULICHET, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires, OSU et projets de recherche en lien avec les sciences du sol et la subsurface, tant du point de vue des ressources (Eau, C, nutriments) que de la dynamique des sols et de leur écotoxicologie pour le DAS SIC. Ce suivi sera réalisé en lien fort avec la Section 30 du CNRS.

Dans le cadre de sa mission elle sera également en charge des relations avec les autres Instituts du CNRS et la Mission pour l'interdisciplinarité sur ces sujets.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise ELBAZ demeure affectée au sein du laboratoire Hydrosociétés Montpellier (UMR5559), Université Montpellier I et II, 300 avenue du Professeur Emile Jeanbrau, 34095 MONTPELLIER.

Article 2

Du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 Mme Françoise ELBAZ, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon (DR13).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162209INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Laura MICHEL, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5112 intitulée Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CEPEL).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5112 intitulée Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CEPEL) et nommant M. Williams Genieys, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161028INSHS en date du 18 mai 2016 portant nomination de Mme Laura Michel aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5112 intitulée Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CEPEL) ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 31 août 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

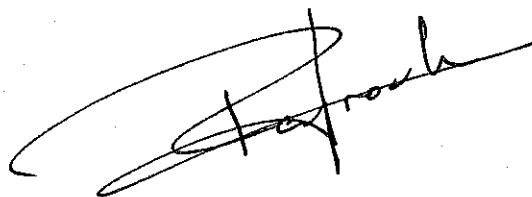
I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Laura Michel directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 31 août 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **14 SEP. 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162152INSU

Décision portant nomination de M. Vincent LAUDET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS2348 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2348 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2016, M. Vincent LAUDET, Professeur des universités à l'université Pierre-et-Marie-Curie, est nommé directeur de l'unité mixte de service n°2348 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/09/2016

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE



DEC161569INSIS

Décision portant nomination de Anne-Marie GUE aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Anne-Marie GUE, directeur de recherche 1^{ère} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Sa mission a pour objet l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Anne-Marie GUE demeure affectée l'UPR8001 – Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, Madame Anne-Marie GUE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162095DR15

Décision portant nomination de M. Eric LEBRAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UPR 9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Eric LEBRAUD le 29 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 2 mai 2016 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Eric LEBRAUD, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions,



M. Eric LEBRAUD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Les missions de M. Eric LEBRAUD au sein de l'unité et de l'équipe de radioprotection sont définies dans l'organigramme annexé.

du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Eric LEBRAUD sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 septembre 2016

Le directeur d'unité
Mario MAGLIONE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN



DEC161574INSIS

Décision portant cessation de fonctions de Madame Nathalie MALBERT, chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC152119INSIS du 12 janvier 2016 nommant Madame Nathalie MALBERT, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2016, aux fonctions de chargée de mission, pour l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, exercées par Madame Nathalie MALBERT auprès du président du CNRS

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Aquitaine-Limousin.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162103DR15

Décision portant nomination de Mme Sandra DOVERO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Erwan BEZARD, directeur de l'UMR 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle et option sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à Mme Sandra DOVERO le 30 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Sandra DOVERO, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection,



Mme Sandra DOVERO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sandra DOVERO sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 septembre 2016

Le directeur d'unité
Erwan BEZARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

DEC162104DR15

Décision portant nomination de M. Alain QUEFFELEC aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5199 intitulée De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie (PACEA)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant Mme Anne DELAGNES, directrice de l'UMR 5199 intitulée De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie (PACEA) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Alain QUEFFELEC le 29 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Alain QUEFFELEC, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions,



M. Alain QUEFFELEC exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Alain QUEFFELEC sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 septembre 2016

La directrice d'unité
Anne DELAGNES

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

DEC161422DR15

Décision portant nomination de Mme Anne-Laure MERLETTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GRETHA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GRETHA) et nommant M. Marc-Alexandre SENEGAS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5113 en octobre 2015 ;

Considérant que Mme Anne-Laure MERLETTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 4 au 6 avril 2016 et du 30 mai au 1^{er} juin 2016

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne-Laure MERLETTE, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GRETHA), à compter du 2 juin 2016.

Mme Anne-Laure MERLETTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-



453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne-Laure MERLETTE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 juin 2016

Le directeur de l'unité
Marc-Alexandre SENEGAS

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

DEC162995INSU

Décision portant nominations de Madame Claudia SIMIONATO, Mme Andréa CARRIL et M. Alexis HANNART aux fonctions de directrice et directeurs adjoints de l'unité mixte internationale n°3351 intitulée « Institut Franco-Argentin sur le Climat et ses Impacts » (UMI-IFAECI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133022DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3351 intitulée Institut Franco-Argentin d'Études sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) et nommant M. Carolina VERA directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Carolina VERA, directrice de l'unité mixte de internationale susvisée, démissionnaire, à compter du 01 janvier 2016.

II. A compter de cette même date, Mme Claudia SIMIONATO, Professeur d'Université au CONICET, Mme Andréa CARRIL, Enseignant Chercheur au CONICET et M. Alexis HANNART, Ingénieur de Recherche 1ère classe au CNRS, sont respectivement nommés directrice et directeurs adjoints de l'unité mixte internationale susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président,
Alain FUCHS

DEC152691INSU

Décision portant nomination de Mme Aline DIA aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Aline DIA, Directrice de Recherches au CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Sa mission a pour objet d'assurer avec le DAS SIC, le suivi des actions menées par l'Alliance ALLENVI dans le domaine des sciences qui relèvent des champs de l'INSU-CNRS et notamment du sol et la subsurface.

Ces missions seront menées en synergie avec l'INEE, l'INSB, l'INSHS. Elle représente le CNRS et les thématiques SIC au sein du GT1 de l'alliance ALLENVI, notamment au sein du sous-groupe sur les sols.

En parallèle de cette action Aline DIA suivra l'activité d'un certain nombre de projets fédératifs (Labex, Equipex, GDR) et d'UMR et d'OSUs du domaine.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Aline DIA demeure affectée au sein du laboratoire Géosciences Rennes (UMR6118) - UNIVERSITE RENNES 1 – bât. 14b 15 - campus de Beaulieu, 263 Av du général Leclerc - BP 74205 - 35042 RENNES CEDEX.

Article 2

Du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 Mme Aline DIA, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d’Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne – Pays de la Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC151534INSU

Décision portant nomination de M. Fabrice Ardhuin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de Physique et des Océans (LPO).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122724DSI en date du 5 janvier 2012 renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée Laboratoire de Physique des Océans et nommant M. Claude Leroy directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC143229INSU en date du 26 janvier 2015 portant nomination de M. Fabrice Ardhuin directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabrice Ardhuin, Directeur de Recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC152860INSU

Décision portant nomination de M. Christophe Delacourt aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Delacourt, Professeur des Universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour le L'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Spécialiste de la morphodynamique du littoral et de son implication pour la stabilité du trait de côte, sa mission a pour objet d'assurer l'animation au niveau national du Service d'Observation et SOERE dédié à cette thématique. Il sera également co-coordonnateur d'une infrastructure d'observation pour la recherche, dédiée aux domaines littoraux et côtiers (IR I-LI-CO), co-construite avec l'IFREMER.

En plus de ces missions, M. Christophe Delacourt a su fédérer une communauté efficace autour de cette question en l'intégrant également au sein des réseaux structurants tels que RESOMAR.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christophe Delacourt demeure affecté à l'UMR6538 LDO - UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE - IUEM

Rue Dumont d'Urville - 29280 PLOUZANE

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, M. Christophe Delacourt percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne –Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC162070INSHS

Décision portant nomination de Mme Anamaria Falaus aux fonctions de directrice adjointe et de M. Olivier Crouzet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche N°6310 intitulée Laboratoire de Linguistique de Nantes-LLING.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science;

Vu la décision DEC151291DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création de l'unité mixte de recherche n°6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes-LLING et nommant Mme Sabrina Bendjaballah, directrice de cette unité;

Vu la décision DEC160677INSHS en date du 18 avril 2016 portant nomination de Mme Anamaria Falaus aux fonctions de directrice adjointe par intérim et de M Olivier Crouzet aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Anamaria Falaus, Chargée de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 5 août 2016 pour la durée fixée dans la décision DEC151291DGDS portant création de l'UMR6310.

Article 2

M Olivier Crouzet, Maître de conférences à l'Université de Nantes, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 5 août 2016 pour la durée fixée dans la décision DEC151291DGDS portant création de l'UMR6310.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90



DEC162269DR18
portant cessation de fonction d'un régisseur

La Déléguée Régionale

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Paillous aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu la décision DEC131765DR18 du 14 juin 2013 portant création d'une régie de recettes pour le Groupement de Service 3366 « Institut de biologie de Lille » et nomination de son régisseur et de son suppléant; modifiée par la décision DEC162267DR18 du 19/09/2016 portant création d'une régie de recettes pour l'UMS n°3702 ;

DECIDE

Article 1

M. Frédéric LEFEBVRE cesse ses fonctions de régisseur de recette suppléant à l'Institut de biologie de Lille, à compter du 01/06/2015.

Article 2

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Vu, l'Agent Comptable Principal

Marie-Laure INISAN-EHRET

Vu, l'Agent Comptable Secondaire

Rafael MUELA

Fait à Lille, le 19/09/2016

La Déléguée Régionale de
Nord - Pas de Calais et Picardie

Françoise PAILLOUS



DEC162270DR18
portant nomination d'un régisseur suppléant

La Déléguée Régionale

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Paillous aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu la décision DEC131765DR18 du 14 juin 2013 portant création d'une régie de recettes pour le Groupement de Service 3366 « Institut de biologie de Lille » et nomination de son régisseur et de son suppléant; modifiée par la décision DEC162267DR18 du 19/09/2016 portant création d'une régie de recettes pour l'UMS n°3702 ;

DECIDE

Article 1

Mme Audrey MANSUET, est nommée régisseuse de recette suppléante de l'Institut de Biologie de Lille à compter du 19/09/2016

Article 2

Le cautionnement de Mme Audrey MANSUET n'est pas exigé, le montant moyen mensuel des recettes encaissées n'excédant pas 1 220€
Elle ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 3

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Vu, l'Agent Comptable Principal

Marie-Laure INISAN-EHRET

Vu, l'Agent Comptable Secondaire

Rafael MUELA

Fait à Lille, le 19/09/2016

La Déléguée Régionale de
Nord - Pas de Calais et Picardie

Françoise PAILLOUS

DEC161931INSHS

Décision portant nomination de Mme Sophie de Ruffray et de M. Fabien Liénard aux fonctions de directrice et directeur adjoint par intérim de l'UMR n°6266 *Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés*, à compter du 1er septembre 2016

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et notamment de l'UMR6266 *Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés* ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et notamment de l'UMR n°6266 ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Michel BUSSI, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, et de M. Thierry SAINT-GERAND, démissionnaires, à compter du 1^{er} septembre 2016.

II. A compter de cette même date, Mme Sophie de RUFFRAY, professeure des universités à l'Université de Rouen et M. Fabien LIENARD, maître de conférences à l'Université du Havre, sont nommés directrice par intérim et directeur adjoint par intérim jusqu' au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science

Anne Peyroche

DEC152492INSU

Décision portant nomination de Mme Anne CORVAL aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS829 intitulée Observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer (OOB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer (OOB) et nommant M. Gabriel GORSKY directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC152068INSU en date du 14 octobre 2015 portant nomination de M. Rodolphe LEMEE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En remplacement de M. Rodolphe LEMEE, Mme Anne CORVAL, Directrice de Recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à la fin de mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2015

Le président
Alain FUCHS

DEC162011INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Richard Arena, directeur adjoint, et nomination de M. Christophe Charlier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Institut des Sciences Humaines et Sociales de Nice-Sophia Antipolis et nommant M. Richard Arena directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC133141INSHS en date du 28 novembre 2013 portant changement de l'intitulé de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Institut des Sciences Humaines et Sociales de Nice-Sophia Antipolis ;

Vu la décision DEC141754INSHS en date du 16 juillet 2014 portant nomination de M. Tobias Scheer aux fonctions de directeur et de M. Richard Arena aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est) ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Richard Arena, directeur adjoint de l'unité de service et de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2016.

II. A compter de cette même date, M. Christophe Charlier, professeur à l'université Nice Sophia Antipolis, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est), jusqu'au 28 février 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 14 septembre 2016



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

science

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la

Anne Peyroche

DEC162121INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK et nomination de M. Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6506 intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » (L.C.S)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°650 intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » et nommant M. Frédéric THIBAUT-STARZYK, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant notamment prolongation de l'unité mixte de recherche n°6506 intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2016.

II. A compter de cette même date, M. Christian FERNANDEZ, professeur des universités à l'Université de Caen Normandie, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2016

science

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la

Anne Peyroche

DEC161293INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Giuseppe Di Liberti aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC) et nommant M. Pascal Taranto, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Igor Ly, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} juillet 2016.

II. A compter de cette même date, M. Giuseppe Di Liberti, maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 septembre 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162158INSB

Décision portant nomination de Mme BILLON Nathalie aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme BILLON Nathalie, Chargée de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet de participer à la définition de la politique de formation de l'INSB et d'en assurer le suivi.

Pour l'exercice de cette mission, Mme BILLON Nathalie demeure affectée à l'Institut de Biologie de Valrose (IBV - UMR7277) situé à Nice.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017, Mme BILLON Nathalie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur (DR20).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 9 SEP. 2016**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162176DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC150090DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche, modifiée par la décision n°DEC160046DRH du 29 janvier 2016,

DECIDE

Article 1^{er} : Est nommé membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche à compter du 1^{er} septembre 2016, Madame Clarisse DAVID, Déléguée régionale, en remplacement de Madame Véronique DEBISSCHOP.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01/09/2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Alain FUCHS

DEC162177DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC150170DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs d'études,

DECIDE

Article 1^{er} : Est nommé membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs d'études à compter du 1er octobre 2016, Monsieur Jocelyn MERE, ingénieur de recherche de première classe, en remplacement de Madame Florence MORINEAU.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01/09/2016

Alain FUCHS



Le Président
www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC162234DRH

modifiant la décision DEC151127DRH du 19 mai 2015 désignant les représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 060071DRH du 6 décembre 2006 fixant la composition et les attributions de la commission nationale de mobilité du CNRS modifiée par la décision n°121282DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n°151127DRH du 19 mai 2015 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Marie-Thérèse DORIN-GERALD, directrice de la direction déléguée aux cadres supérieurs (DRH) – MOY1632, est désignée membre de la commission nationale de mobilité en tant que représentante titulaire, en remplacement de Liliane FLABBÉE, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 :

Marie-Noelle POGER, adjointe de la responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris B à Paris, est désignée membre de la commission nationale de mobilité en tant que représentante suppléante, en remplacement de Catherine CRIBIU, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

22/09/2016

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC162205DRH

Décision portant modification de la composition de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique,

LE PRESIDENT,

Vu L'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu L'arrêté du 8 juillet 1991 portant création d'une commission chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS,

Vu La décision DEC151563DRH du 27 juillet 2015 portant composition de la commission administrative paritaire chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique,

DECIDE :

Article 1

Les dispositions de la décision DEC151563DRH du 27 juillet 2015 susvisée sont modifiées comme suit :

□ Représentants désignés des organisations syndicales :

Membre titulaire : Monsieur Jacques Millet,
représentant de l'organisation syndicale
SNTRS-CGT, en remplacement de
Monsieur Daniel Steinmetz.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/09/2016

Alain Fuchs

DEC162200DAJ

Décision portant nomination de Mme Anne Brucy aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n°2841 « CNRS Images »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC110325DAJ du 11 février 2011 portant nomination de Mme Catherine Balladur aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n°2841 « CNRS Images » ;

Vu la décision DEC121456DAJ du 22 juin 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2841 intitulée « CNRS Images » ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Madame Anne Brucy est nommée directrice de l'unité propre de service n°2841 « CNRS Images », à compter du 16 août 2016, jusqu'au terme de la durée de renouvellement de l'unité, en remplacement de Mme Catherine Balladur appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 SEP. 2016


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC162178DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS,

VU la décision n° 080040DRH du Directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des personnels non titulaire exerçant leur fonctions au CNRS, modifiée par la décision DEC130862DRH du 21 mars 2013,

VU la décision n°080041DRH du Directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des personnels non titulaire exerçant leur fonctions au CNRS,

VU la décision n°DEC150175DRH du 12 mars 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission consultative paritaire,

DECIDE

Article 1^{er} : Est nommé membre titulaire à la commission consultative paritaire n° 2 à compter du 1er septembre 2016, Monsieur Pierre BERTRAND-MAPATAUD, ingénieur de recherche de 2ème classe, en remplacement de Madame Clarisse DAVID.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01/09/2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC162223DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard CARON, directeur de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, Langues, Textes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC151577DASTR du 15 juillet 2015 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS – Délégation Paris-Villejuif ; de l'unité UPS2259, intitulée « Cultures, Langues, Textes », dont le directeur est Monsieur Bernard CARON ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard CARON, directeur de l'unité UPS2259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard CARON, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard WEISS, Ingénieur d'étude, et Madame Elodie CHACON, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC123005DR03 du 22 novembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

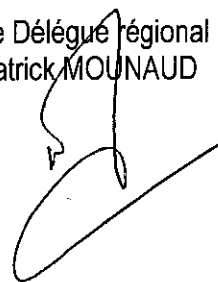
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 7 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC162252DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Florence HAEGEL, directrice par intérim de l'unité UMR8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162030INSHS du 29 juillet 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Renaud DEHOUSSE, directeur, et nomination de Madame Florence HAEGEL, directrice par intérim de l'unité UMR8239, intitulée « Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence HAEGEL, directrice par intérim de l'unité UMR8239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence HAEGEL, délégation de signature est donnée à Madame Rhadia Linda AMRANI, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140930DR01 du 11 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

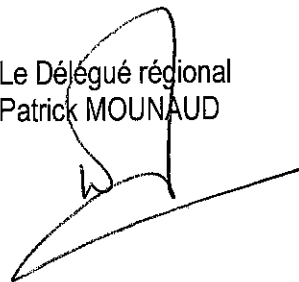
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 14 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162195DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, directeur de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC161739INSHS du 27 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Paul ZUNIGA aux fonctions de directeur et de Madame Fanny COSANDEY aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR8558, intitulée « Centre de recherches historique (CRH) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, directeur de l'unité UMR8558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu MARRAUD, Chargé de recherche 2^{ème} classe, Madame Fanny COSANDEY, Maître de conférence, et Monsieur Joao MORAIS, Attaché principal d'administration de la recherche classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160706DR01 du 18 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

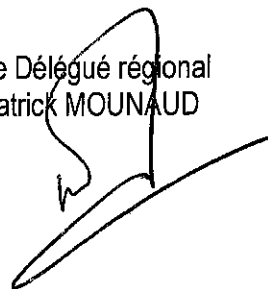
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 2 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162271DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Agnès SARI, directrice de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC161250INC du 27 juillet 2016 portant nomination de Madame Marie-Agnès SARI aux fonctions de directrice et de Monsieur Laurent MICOUIN directeur adjoint de l'unité UMR8601, intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Agnès SARI, directrice de l'unité UMR8601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Agnès SARI, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent MICOUIN, Directeur de recherche 1^{ère} classe, et Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, Directrice de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160794DR01 du 30 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

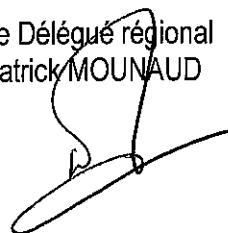
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 20 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162253DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Alexandra POLI, directrice par intérim de l'unité UMR8039 intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC161876INSHS du 29 juillet 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Farhad KHOSROKHAVAR, directeur, Madame Alexandra POLI directrice adjointe et nomination de Madame Alexandra POLI directrice par intérim de l'unité UMR8039, intitulée « Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Alexandra POLI, directrice par intérim de l'unité UMR8039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alexandra POLI, délégation de signature est donnée à Madame Mélanie FALCK, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160159DR01 du 1^{er} février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 14 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC161314DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bertrand LUDÉS, Responsable de l'antenne de l'unité UMR5288 située à Montrouge intitulée « Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5288 intitulée « Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS) », dont le directeur est Monsieur Eric CRUBERY ;

Considérant la création d'un centre financier numéroté 3472, rattaché à l'UMR 5288, destiné à assurer le fonctionnement de l'antenne de l'unité située à Montrouge et gérée par la Délégation Paris Villejuif

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand LUDÉS, Professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles dans le centre financier 3472, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits attribués à l'équipe installée à l'antenne de Montrouge et gérés dans le centre financier n°3472 ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 13 juin 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162221DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur par intérim de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC161802INSHS du 29 juillet 2016 portant cessation de fonction de Monsieur Sébastien VELUT et nomination de Monsieur Olivier COMPAGNON directeur par intérim de l'unité UMR7227, intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur par intérim de l'unité UMR7227, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier COMPAGNON, délégation de signature est donnée à Monsieur Banduka DA SILVA, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150202DR01 du 20 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

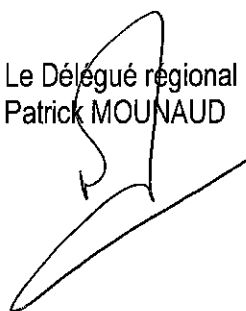
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 7 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162255DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe HUNEMAN, directeur de l'unité GDR3770 intitulée Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3770, intitulée « Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV) », dont le directeur est Monsieur Philippe HUNEMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe HUNEMAN, directeur de l'unité GDR3770, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HUNEMAN, délégation de signature est donnée à Madame Peggy TESSIER, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 14 septembre 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162190DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Sylvie Leroy, directrice de l'unité UMR7193 intitulée Institut des Sciences de la Terre Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7193, intitulée Institut des Sciences de la Terre Paris,

Vu la décision n° DES161554INSU portant nomination de Sylvie Leroy de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche 7193 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Sylvie Leroy, directrice de l'unité UMR7193, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvie Leroy, délégation de signature est donnée à M. Loïc Labrousse, Professeur, à Sandrine Gay, assistant ingénieur, et à Marie-José Queroy, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2016

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC162173DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Christian Serre, directeur de l'unité FRE2000 intitulée Institut des matériaux poreux de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016;

Vu la décision n° 1DEC161751INC du 12 juillet 2016 portant création de l'unité FRE 2000 intitulée « Institut des matériaux poreux de Paris », dont le directeur est M. Christian Serre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Serre, directeur de l'unité FRE2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 septembre 2016

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC162156DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3348 intitulée Stress Génotoxique et Cancer.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3348, intitulée Stress Génotoxique et Cancer, dont la directrice est Mme Mounira Amor-Gueret ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR3348 intitulée Stress Génotoxique et Cancer à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stephan Vagner, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephan Vagner, délégation est donnée à Pascale LEON, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2016

La directrice d'unité
Mounira Amor-Gueret

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016

DEC162119DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8551, intitulée Laboratoire Pierre Aigrain,

Vu la décision DEC161184INP portant nomination de Jérôme Tignon aux fonctions de directeur de l'UMR8551 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Anne Matignon, Assistante Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Anne Matignon, délégation est donnée à Christophe Voisin, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Voisin, délégation est donnée à Olga Hodges, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Jérôme TIGNON



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

DEC162118DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Jérôme TIGNON, directeur de l'unité UMR8551 intitulée « Laboratoire Pierre Aigrain », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8551, intitulée « Laboratoire Pierre Aigrain »

Vu la décision DEC161184INP portant nomination de Jérôme Tignon aux fonctions de directeur de l'UMR8551 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme Tignon, directeur de l'unité UMR8551, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jérôme Tignon, délégation de signature est donnée à Anne Matignon, Responsable administrative, Christophe Voisin, professeur, et Olga Hodges, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2016

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC162155DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Mounira Amor-Gueret, Directrice de l'unité UMR3348 intitulée Stress Génotoxique et Cancer par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3348, intitulée Stress Génotoxique et Cancer, dont la directrice est Mme Mounira Amor-Gueret ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR3348 intitulée Stress Génotoxique et Cancer à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mounira Amor-Gueret, directrice de l'unité UMR3348, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mounira Amor-Gueret, délégation de signature est donnée à M. Stephan Vagner, Directeur Adjoint, et Pascale LEON, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 Aout 2016

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC161939DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT, délégation est donnée à Madame Sophie-Dorothée BATON, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT et de Madame Sophie-Dorothée BATON, délégation est donnée à Madame Véronique DUROX, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick AUDEBERT

Madame Sylvie JACQUEMOT Madame Sophie-Dorothee BATON

Madame Véronique DUROX

DEC161952DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161797INP approuvant la création, à compter du 01/06/2016, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies » dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Vanessa TOCUT, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, délégation est donnée à Monsieur Dafiné RAVELOSONA, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT et de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, délégation est donnée à Monsieur Laurent VIVIEN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA et de Monsieur Laurent VIVIEN, délégation est donnée à Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN, et de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN, de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, et de Monsieur Jean-Christophe HARMAND, délégation est donnée à Madame Agnès ROUX, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN, de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, de Monsieur Jean-Christophe HARMAND et de Madame Agnès ROUX, délégation est donnée à Madame Isabelle DALAC, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Giancarlo FAINI

DEC161938DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9199, intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel BROUILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE, délégation est donnée à Monsieur Marc DHENAIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE et de Monsieur Marc DHENAIN, délégation est donnée à Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE, de Monsieur Marc DHENAIN et de Monsieur Gilles BONVENTO, délégation est donnée à Madame Carole ESCARTIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Emmanuel BROUILLET

Monsieur Philippe HANTRAYE

Monsieur Marc DHENAIN

Monsieur Gilles BONVENTO

Madame Carole ESCARTIN

DEC161933DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8182, intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur David AITKEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne BLEUZEN, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BLEUZEN, délégation est donnée à Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur David AITKEN

Madame Anne BLEUZEN

Madame Catherine CHARLES-PAUWELS

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, responsable du service des affaires générales.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, ingénieur d'étude, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, assistante ingénieure, responsable du pôle ressources financières (service des affaires générales), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

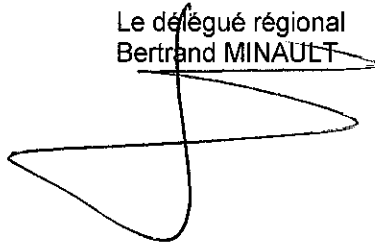
T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Carole GALES, ingénieure d'étude, responsable du pôle aide au pilotage et suivi ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

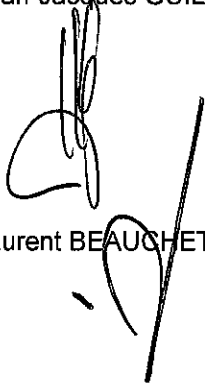
Article 7 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

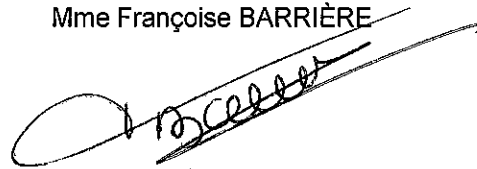
Le délégué régional
Bertrand MINAULT



M. Jean-Jacques GUILLEMINOT

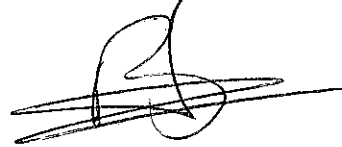


Mme Françoise BARRIÈRE



M. Laurent BEAUCHET

M. Denis BOLÉ



Mme Frédérique LENOIR



Mme Carole GALES



DEC161794DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MINAULT, délégué régional de la délégation Ile-de-France Sud

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC070117DAJ du 29 août 2007 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

Vu la décision DEC02A149DR04 du 1er octobre 2002 nommant Mme Françoise BARRIÈRE aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Bertrand MINAULT.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MINAULT et de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, responsable du service des affaires générales, aux mêmes fins.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MINAULT, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Bertrand MINAULT.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91196 Gif-sur-Yvette cedex

T 01 69 82 30 30
F 01 69 82 33 33

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MINAULT, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Bertrand MINAULT.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MINAULT, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (service des affaires générales), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Bertrand MINAULT.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MINAULT, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Bertrand MINAULT.

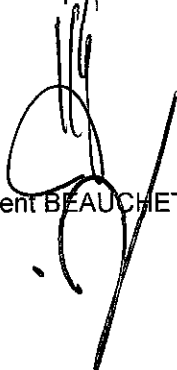
Article 7 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

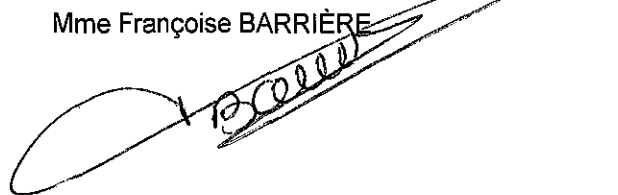
Le délégué régional
Bertrand MINAULT



M. Jean-Jacques GUILLEMINOT



Mme Françoise BARRIÈRE



M. Laurent BEAUCHET



M. Denis BOLÉ



Mme Frédérique LENOIR



Mme Carole GALES



DEC161241DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur David AITKEN*, directeur de l'unité *UMR8182* intitulée *Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8182, intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur David AITKEN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David AITKEN, délégation de signature est donnée à Madame Anne BLEUZEN, professeure, Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur David AITKEN

Madame Anne BLEUZEN

Madame Catherine CHARLES-PAUWELS

DEC161242DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR12, intitulée « Laboratoire Léon Brillouin », dont le directeur est Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, et Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO

Monsieur Eric ELIOT

Monsieur Alain MENELLE

DEC161243DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick AUDEBERT*, directeur de l'unité *UMR7605* intitulée *Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick AUDEBERT, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, Madame Sophie-Dorothée BATON, directrice de recherche, et Madame Véronique DUROX, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Patrick AUDEBERT

Madame Sylvie JACQUEMOT

Madame Sophie-Dorothée BATON

Madame Véronique DUROX

DEC161266DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Michel BAUER*, directeur de l'unité *UMR3681* intitulée *Institut de physique théorique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Michel BAUER ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel BAUER, directeur de l'unité UMR3681, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BAUER, délégation de signature est donnée à Monsieur François GELIS, chercheur CEA, et Madame Anne ANGLES, cadre administratif CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Michel BAUER

Monsieur François GELIS

Madame Anne ANGLES

DEC161269DR04

**Décision portant délégation de signature à *Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA*, directeur de l'unité *UMR7231* intitulée *Propagation des ondes : étude mathématique et simulation*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7231, intitulée « Propagation des ondes : étude mathématique et simulation » ;

Vu la décision DEC151487INSIS nommant Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA directeur de l'unité à compter du 01/07/2015 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directeur de l'unité UMR7231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric LUNEVILLE, professeur, et Madame Eliane BECACHE, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA

Monsieur Eric LUNEVILLE

Madame Eliane BECACHE

DEC161272DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Claude BRIENT*, directeur de l'unité *UMR7638* intitulée *Laboratoire Leprince-Ringuet*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince-Ringuet », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude BRIENT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BRIENT, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PAGANINI, directeur de recherche, et Madame Thu BIZAT, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Jean-Claude BRIENT

Monsieur Pascal PAGANINI

Madame Thu BIZAT

DEC161273DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel BROUILLET*, directeur de l'unité *UMR9199* intitulée *Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9199, intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel BROUILLET ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel BROUILLET, directeur de l'unité UMR9199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel BROUILLET, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, Monsieur Marc DHENAIN, directeur de recherche, Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de recherche, et Madame Carole ESCARTIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Emmanuel BROUILLET Monsieur Philippe HANTRAYE

Monsieur Marc DHENAIN

Monsieur Gilles BONVENTO

Madame Carole ESCARTIN

DEC161275DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre CAPY*, directeur de l'unité *FR3284* intitulée *Institut diversité, écologie et évolution du vivant*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3284, intitulée « Institut diversité, écologie et évolution du vivant », dont le directeur est Monsieur Pierre CAPY ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CAPY, directeur de l'unité FR3284, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Pierre CAPY

DEC161288DR04

**Décision portant délégation de signature à *Madame Elsa CORTIJO*, directeur de l'unité *UMR8212* intitulée *Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Madame Elsa CORTIJO ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO, délégation de signature est donnée à Madame Sabrina FORMUSO, ingénieure d'étude, Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, et Madame Valérie SETTI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Elsa CORTIJO

Madame Sabrina FORMUSO

Monsieur François-Marie BREON

Monsieur Philippe BOUSQUET

Madame Valérie SETTI

DEC162046DR05

Décision portant délégation de signature à Sébastien Ducruix, directeur de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142127DGDS 18 décembre 2014 portant approuvant le renouvellement de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, dont le directeur est Sébastien Ducruix ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien Ducruix, directeur de l'unité UPR288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Ducruix, délégation est donnée à Mme Brigitte Llobel, TCE aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision, dans la limite de 1500€ HT, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC142050DR05 du 30 juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 juillet 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162272DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger, directeur par intérim de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologie (FEMTO-ST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologie ;

Vu la décision DEC161083INSIS du 31 mai 2016 portant nomination de M. Laurent Larger, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Laurent Larger**, directeur par intérim de l'unité UMR6174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, et à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur de département Energie ;
- à **M. Serge Galliou**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Julien Bourgeois**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mec'Appli ;
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur du département Optique ;
- à **M. Michaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Christophe Gorecki**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

Article 4

La décision n° DEC161246DR06 du 1^{er} juin donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 19 septembre 2016

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC162274DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique ;

Vu la décision DEC161083INSIS du 31 mai 2016 portant nomination de M. Laurent Larger , directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, délégation est donnée à **Mme Marie-Cécile PERA**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier et de Mme Marie-Cécile Pera, délégation est donnée à **M. Frédéric Cherioux**, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera et de M. Frédéric Cherioux, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision aux

directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur de département Energie ;
- à **M. Serge Galliou**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Julien Bourgeois**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mec'Appli ;
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur du département Optique ;
- à **M. Michaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Christophe Gorecki**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 19 septembre 2016

Le directeur d'unité par intérim
Laurent Larger

DEC162198DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Tornatore directeur par intérim de l'unité de l'UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°7366, intitulée Centre Georges Chevrier (C.G.C) ;

Vu la décision DEC162022INSHS du 29 juillet 2016 portant nomination de M. Jean-Louis Tornatore aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée Centre Georges Chevrier;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Louis Tornatore**, directeur par intérim de l'unité de l'UMR 7366, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis Tornatore du directeur par intérim, délégation de signature est donnée à **M. Vincent Chambarlhac**, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161533DR06 du 01 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 01/09/2016

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC162233DAJ

Décision portant modification de la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est ;

Vu la décision DEC160522DAJ du 1^{er} mars 2016 portant modification de la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est ;

Vu la décision DEC162163DAJ du 31 août 2016 portant modification de la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est ;

Vu la décision DEC162247DR06 du 13 septembre 2016 portant nomination de Mme Caroline François aux fonctions d'Adjointe à la responsable du service des ressources humaines de la délégation Centre-Est ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 4 de la décision DEC152286DAJ susvisée, après les termes « *adjointe à la responsable du service des ressources humaines* », sont ajoutés les termes « *et Mme Caroline François, adjointe à la responsable du service des ressources humaines* ».



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162199DR06

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Chambarlhac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier (C.G.C).

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7366, intitulée Centre Georges Chevrier, dont le directeur par intérim est M.Jean-Louis Tornatore ;

Vu la décision DEC162022INSHS du 29 juillet 2016 portant nomination de M. Jean-Louis Tornatore aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée Centre Georges Chevrier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent Chambarlhac**, maître de conférences à l'Université de Bourgogne et Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité :

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 01/09/2016

Le directeur par intérim de l'unité
Jean-Louis Tornatore

DEC162298DR07

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Etienne MACCHI, directeur de l'unité USR6402 intitulée CENTRE DE CALCUL DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151303DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité USR6402, intitulée CENTRE DE CALCUL DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES, dont le directeur est M. Pierre-Etienne MACCHI ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre-Etienne MACCHI, directeur de l'unité USR6402, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Etienne MACCHI, délégation de signature est donnée à M. Benoît DELAUNAY, Directeur adjoint, et à Mme Christèle AULAS, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131097DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC162331DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christine DETREZ, directrice par intérim de l'unité UMS3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC152861INSHS du 5 janvier 2016, portant création de l'unité UMS3773, intitulée Le Laboratoire de l'éducation, dont le directrice par intérim est M. Christine DETREZ ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Christine DETREZ, directrice par intérim de l'unité UMS3773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC160220DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC162144DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Alice GUIONNET, directrice par intérim de l'unité UMR5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5669, intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon, dont la directrice par intérim est Mme Alice GUIONNET ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Alice GUIONNET, directrice par intérim de l'unité UMR5669, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice GUIONNET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude SIKORAV, Professeur, à Mme Magalie LE BORGNE, Technicienne, et à Mme Virginia GONCALVES, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC151806DR07 du 30 juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 29 août 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC162145DR07

Décision portant délégation de signature à M. Gilles POLLET, responsable par intérim de l'unité FRE3768 intitulée Institut des Sciences de l'Homme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151293DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité FRE3768, intitulée Institut des Sciences de l'Homme, dont le responsable par intérim est M. Gilles POLLET ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilles POLLET, responsable par intérim de l'unité FRE3768, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles POLLET, délégation de signature est donnée à Mme Emma BESSIERES, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC160288DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC162146DR07

Décision portant délégation de signature à M. Dominique PALLIN, directeur par intérim de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015, portant prolongation de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, dont le directeur par intérim est M. Dominique PALLIN ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Dominique PALLIN, directeur par intérim de l'unité UMR6533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PALLIN, délégation de signature est donnée à M. Cyril GALPIER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131095DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC162147DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Florence GARRELIE, directrice par intérim de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5516, intitulée Laboratoire Hubert Curien, dont la directrice par intérim est Mme Florence GARRELIE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Florence GARRELIE, directrice par intérim de l'unité UMR5516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GARRELIE, délégation de signature est donnée à M. Marc SEBBAN, Directeur adjoint, et à Mme Julie Debiesse, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC151963DR07 du 1er septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC162148DR07

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud GUILLIN, directeur de l'unité FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122891DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité FR3490, intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne, dont le directeur est M. Arnaud GUILLIN ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Arnaud GUILLIN, directeur de l'unité FR3490, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud GUILLIN, délégation de signature est donnée à Mme Valérie SOURLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC162166DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'association « Club des partenaires - Lyon 8 décembre Fête des Lumières » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Vu la facture n°16/06/011 du 21 juin 2016 portant règlement de la cotisation d'adhésion à l'association « Club des partenaires-Lyon 8 décembre Fête des Lumières » ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « Club des partenaires-Lyon 8 décembre Fête des Lumières » pour l'année 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 AOUT 2016**



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC162222DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160301DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Guy CHANFRAY, directeur de l'unité UMR5822 intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5822, intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON, dont le directeur est M. Guy CHANFRAY ;

Vu la décision DEC160301DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Guy CHANFRAY, directeur de l'unité UMR5822 intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160301DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy CHANFRAY, délégation de signature est donnée à M. Raphaël TIEULENT, Directeur adjoint, à M. Christophe PEAUCELLE, Ingénieur de recherche, à Mme Geneviève GATEAUD, Ingénieure d'études, et à Mme Sandra GONCALVES, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC162229DR07

Décision portant délégation de signature à M. Johannes STEIGER, directeur par intérim de l'unité UMR6042 intitulée Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015, portant prolongation de l'unité UMR6042, intitulée Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale, dont le directeur par intérim est M. Johannes STEIGER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Johannes STEIGER, directeur par intérim de l'unité UMR6042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johannes STEIGER, délégation de signature est donnée à M. Erwan ROUSSEL, Directeur adjoint, et à Mme Chantal MENAUT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131335DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Bernadette Périchon, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional de la délégation Rhône Auvergne

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151332DAJ du 12 juin 2015 nommant Mme Aurélie de Sousa aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC090117DR07 du 11 juin 2009 nommant Mme Bernadette Périchon aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC162231DR07 du 9 septembre 2016 nommant M. Denis Duplat aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, délégation est donnée à Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, et de Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Bernadette Périchon, responsable du service des ressources humaines, à

l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC162242DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne

Le **PRESIDENT**,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne ;

Vu la décision DEC162231DR07 du 9 septembre 2016 portant nomination de M. Denis Duplat aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône-Auvergne ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – L'article 3 de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 susvisée est modifié comme suit :

« **Art. 3.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional, et de Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation et Mme Bernadette Périchon, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au paragraphe 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2016**



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC161879DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice JALUZOT, directrice de l'unité UMR5062 intitulée INSTITUT D'ASIE ORIENTALE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5062, intitulée INSTITUT D'ASIE ORIENTALE, dont la directrice est Mme Béatrice JALUZOT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Béatrice JALUZOT, directrice de l'unité UMR5062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice JALUZOT, délégation de signature est donnée à M. Romain GRAZIANI, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC160783DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC162277dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Pascal BONNET, directeur par intérim de l'unité UMR7311 intitulée "Institut de Chimie Organique et Analytique" - ICOA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

Vu la décision DEC162013INC du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Pascal BONNET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BONNET, directeur par intérim de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC160815DR08 du 1^{er} avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} septembre 2016.

Fait à Orléans, le 19 septembre 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162281dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe HURLIN, directeur par intérim de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322, intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » ;

Vu la décision DEC162075INSHS du 26 août 2016 portant nomination de M. Christophe HURLIN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe HURLIN, directeur par intérim de l'unité UMR7322, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe HURLIN, délégation de signature est donnée à M. Alexis DIRER, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160418DR08 du 02 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 septembre 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC161585DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine MERCIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7317, intitulée « Laboratoire d'économie et de sociologie du travail » dont la directrice est Mme Ariel MENDEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Delphine MERCIER**, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Delphine MERCIER**, délégation est donnée à **Mme Nathalie BESSET, IE**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Delphine MERCIER** et de **Mme Nathalie BESSET**, délégation est donnée à **Mme Anne BONNEVILLE, IE**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27 juin 2016

La directrice d'unité
Ariel MENDEZ

DEC162302DR13

Décision portant délégation de signature à M. Laurent JOURNOT, directeur de l'unité UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3426 intitulée *BioCampus Montpellier*, dont le directeur est M. Laurent JOURNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent JOURNOT, directeur de l'unité UMS3426 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent JOURNOT, délégation de signature est donnée à Mme Edith DEMETTRE-VERCEIL, IR2, à M. Julien CAU, IR1 et à M. Matthieu RICHARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152264DR13 du 1^{er} octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2016.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : JOURNOT Laurent

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : DEMETTRE-VERCEIL Edith Spécimen de signature

GRADE : IR2



2) NOM : CAU Julien

Spécimen de signature

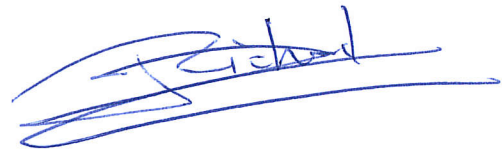
GRADE : IR1



3) NOM : RICHARD Matthieu

Spécimen de signature

GRADE : AI



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : DEMETTRE-VERCEIL Edith

GRADE : IR2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administratrice

SPECIMEN DE SIGNATURE :




2) NOM : RICHARD Matthieu

GRADE : AI

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Responsable Service Gestion

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



DEC161987DR13

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LAUDET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2348, intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB) ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152607INSU du 22 décembre 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Vincent LAUDET directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS2348, intitulée *Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB)* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Maxime FERNANDEZ, Responsable Administratif de Composante, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Vincent LAUDET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC161983DR13

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LAUDET, directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS2348 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC152607INSU du 22 décembre 2015, portant cessation de fonctions et nomination de M. Vincent LAUDET, directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS2348 intitulée *Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB)* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent LAUDET, directeur par intérim de l'unité UMS2348 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à M. Yves DESDEVISES, PR UPMC et à M. Maxime FERNANDEZ, Attaché Principal d'Administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150252DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2016.

La déléguée régionale



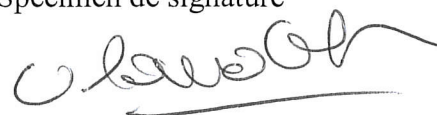
Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : LAUDET Vincent

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : DESDEVISES Yves

Spécimen de signature

GRADE : PR UPMC – Directeur Adjoint



2) NOM : FERNANDEZ Maxime

Spécimen de signature

GRADE : Attaché Principal d'Administration



3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**


Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : FERNANDEZ Maxime

GRADE : Attaché Principal d'Administration

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Responsable Administratif de Composante

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité

DEC161801DR13

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LAUDET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3724, intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151728INSU du 2 décembre 2015 portant création de l'unité FR3724, intitulée *Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer*, dont le directeur est M. Vincent LAUDET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Maxime FERNANDEZ, Responsable Administratif de Composante, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

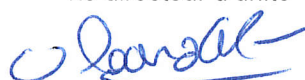
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité



Vincent LAUDET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC161980DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Robin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Aziz Ballouche, professeur des universités de 2^e classe, M. Louis Brigand, professeur des universités de 1^e classe, Mme Françoise Gourmelon, directrice de recherche, M. Olivier Maquaire, professeur des universités, M. Denis Mercier, professeur des universités, M. Hervé Quénol, directeur de recherche de 2^e classe et M. Thomas Corpetti, directeur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 23 septembre 2016

Le directeur d'unité

Marc ROBIN

DEC161979DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Robin, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Marc Robin, directeur de l'unité mixte de recherche n°6554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Robin, délégation de signature est donnée à M. Aziz Ballouche, professeur des universités de 2^e classe, M. Louis Brigand, professeur des universités de 1^e classe, Mme Françoise Gourmelon, directrice de recherche, M. Olivier Maquaire, professeur des universités, M. Denis Mercier, professeur des universités, M. Hervé Quénot, directeur de recherche de 2^e classe et M. Thomas Corpetti, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Rennes, le 20 juillet 2016

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC162052DR18

Décision portant délégation de signature à M. Franck DUMEIGNIL, directeur par intérim de l'UMR8181 à compter du 7 juin 2016, intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8181, intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide, dont le directeur par intérim est M. Franck DUMEIGNIL ;

Vu la décision DEC1611319INC du 26/07/2016 portant nomination de M. Franck DUMEIGNIL, aux fonctions de Directeur par intérim de l'UMR8181 (UCCS) à compter du 7 Juin 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck DUMEIGNIL, directeur par intérim de l'UMR8181, intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DUMEIGNIL, la délégation de signature est donnée à M. Régis GAUVIN, Chargé de Recherche 1^{ère} classe au CNRS et à Mme Barbara Declerck-Boulanger, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150462DR18 du 1^{er}/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 23/08/2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162220DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GREARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARYK ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC162121INC du 02 septembre 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Frédéric THIBAUT-STARYK et nomination de Monsieur Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité UMR6506 « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie »,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie GREARD, Assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GREARD, délégation est donnée à M. Philippe BAZIN, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 septembre 2016

Le directeur d'unité par intérim
Christian FERNANDEZ

DEC162219DR19

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Vincent GOUJON délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UM 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie », dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARYK ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC162121INC du 02 septembre 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Frédéric THIBAUT-STARYK et nomination de Monsieur Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité UMR6506 « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie »,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité UMR6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian FERNANDEZ, délégation de signature est donnée à Madame Sophie GREARD, Assistant Ingénieur, et à Monsieur Philippe BAZIN, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150266DR19 du 04 novembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 septembre 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC162048DR20

Décision portant délégation de signature à M. Lars Stemmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) ;

Vu la décision n° 152492INSU du 22/12/2015 portant nomination de Mme Anne Corval, directrice de l'UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) à compter du 01/01/2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lars Stemmann, professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Lars Stemmann, délégation est donnée à M. Grégory Maggion, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lars Stemmann et de M. Grégory Maggion, délégation est donnée à Mme Patricia Challier, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 29/07/2016

La directrice d'unité
Anne CORVAL

DEC162047DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Anne CORVAL, directrice de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) ;

Vu la décision n° 152492INSU du 22/12/2015 portant nomination de Mme Anne Corval, directrice de l'UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) à compter du 01/01/2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne CORVAL, directrice de l'unité UMS829, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CORVAL, délégation de signature est donnée M. STEMMANN Lars, professeur, M. Grégory MAGGION, ingénieur de recherche et Mme Patricia CHALLIER, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 162969DR20 du 07/01/16 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 29/07/16

Le délégué régional
Benoît Debosque

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162036DR20

Décision portant délégation de signature à M. Michel BOER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 151309DGDS du 18/12/15 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS), dont la directrice est Catherine MAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel BOER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOER, délégation est donnée à M. Nelson CHRISTENSEN, astronome aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 25/07/2016

La directrice d'unité
Catherine MAN

DEC162035DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine MAN, directrice de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision n° 151309DGDS du 18/12/15 portant prolongation de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS), dont la directrice est Catherine MAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine MAN, directrice de l'unité UMR7250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MAN, délégation de signature est donnée à M. Michel BOER, directeur de recherche et M. Nelson CHRISTENSEN, astronome aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 133269DR20 du 26/11/13 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 25/07/16

Le délégué régional
Benoît Debosque

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162239DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Benoît Debosque, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR 20)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20 avril 2016 portant nomination de M. Benoît Debosque aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur, à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu le projet d'acte de vente du terrain cadastré AR48, rue Albert Einstein à Valbonne (Alpes-Maritimes) d'une surface de 99 centiares du CNRS à la société d'aménagement de construction et de gestion d'équipements Sophia (SPL Sophia) ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Benoît Debosque, délégué régional Côte d'Azur du CNRS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte de vente du terrain cadastré AR48, rue Albert Einstein à Valbonne (Alpes-Maritimes) d'une surface de 99 centiares du CNRS à la société d'aménagement de construction et de gestion d'équipements Sophia (SPL Sophia) ;

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 SEP. 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161997DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Karine EMSELLEM pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015 portant prolongation de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont la directrice est Christine VOIRON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karine EMSELLEM, maître de conférences, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 04/07/2016

La directrice d'unité
Christine VOIRON

DEC161996DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Christine VOIRON, directrice de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015 portant prolongation de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont la directrice est Christine VOIRON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine VOIRON, directrice de l'unité UMR7300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine VOIRON, délégation de signature est donnée à Mme Karine EMSELLEM, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 133209DR20 du 18/11/13 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 04/07/16

Le délégué régional
Benoît Debosque

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC161973DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Christine BOUDARD-MORTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 140017DGDS du 13/01/14 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, dont le directeur est Sébastien TANZILLI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistant-ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, délégation est donnée à M. Fabrice

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

MORTESSAGNE, professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 04/07/2016

Le directeur d'unité
Jean-Sébastien TANZILLI

DEC161972DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien TANZILLI directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision n° 140017DGDS du 13/01/14 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, dont le directeur est Sébastien TANZILLI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien TANZILLI, directeur de l'unité GDR3322, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien TANZILLI, délégation de signature est donnée à Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistant-ingénieur, et M. Fabrice MORTESSAGNE, professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 140956DR20 du 12/03/14 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 04/07/16

Le délégué régional
Benoît Debosque

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC161883DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Vanessa HILL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/15 portant prolongation de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Philippe STEE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Vanessa HILL, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vanessa HILL, délégation est donnée à Mme Sophie ROUSSET, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vanessa HILL et de Mme Sophie ROUSSET, délégation est donnée à M. Philippe BERIO, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 04/07/2016

Le directeur d'unité
Philippe STEE

DEC161882DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe STEE, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/15 portant prolongation de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Philippe STEE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe STEE, directeur de l'unité UMR7293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe STEE, délégation de signature est donnée à Mme Vanessa HILL, chargée de recherche, Mme Sophie ROUSSET, ingénieur d'étude, M. Philippe BERIO, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° 152655DR20 du 11/12/15 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 04/07/16

Le délégué régional
Benoît Debosque

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC161532DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle DE ANGELIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2945 intitulée Singularités et applications

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 140017DGDS du 13/01/2014 portant création de l'unité GDR2945, intitulée Singularités et applications, dont le directeur est Adam PARUSINSKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle DE ANGELIS, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 04/07/2016

Le directeur d'unité
Adam PARUSINSKI

DEC161530DR20

Décision portant délégation de signature à M. Rachid BENHIDA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (INC)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/15 portant prolongation de l'unité UMR7272, intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), dont la directrice est Isabel Dunach ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rachid BENHIDA, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 04/07/2016

La directrice d'unité
Isabel DUNACH

DEC161528DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Adam PARUSINSKI, directeur de l'unité GDR2945 intitulée Singularités et applications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision n° 140017DGDS du 13/01/2014 portant création de l'unité GDR2945, intitulée Singularités et applications, dont le directeur est Adam PARUSINSKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Adam PARUSINSKI, directeur de l'unité GDR2945, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Adam PARUSINSKI, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DE ANGELIS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 140389DR20 du 23/01/14 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 04/07/16

Le délégué régional
Benoît Debosque

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162005DAJ

Décision portant modification de la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC162000DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 3 de la décision DEC150942DAJ susvisée, les termes « *Mme Liliane Flabbée* » sont remplacés par les termes « *Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald* ».

Art. 2. – La présente décision prend effet à compter de la date de nomination mentionnée dans la décision DEC162000DAJ susvisée et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162228DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132449DAJ du 3 septembre 2013 portant nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de directeur de l'INSMI ;

Vu le projet d'avenant n° 3 à la convention de création de l'UMI Pauli conclu entre l'Institut Wolfgang Pauli et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Christoph Sorger, directeur de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n° 3 à la convention de création de l'UMI Pauli conclu entre l'Institut Wolfgang Pauli et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2016

Alain Fuchs

DEC162008DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140839DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement (INEE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiébault aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et environnement ;

Vu la décision DEC140839DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) ;

Vu la décision DEC162001DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de Mme Sandra Guillemaud aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision DEC140839DAJ susvisée, les termes « *M. Mathias Guérin, directeur adjoint administratif* » sont remplacés par les termes « *Mme Sandra Guillemaud, directrice adjointe administrative* ».

Art. 2. – La présente décision prend effet à compter de la date de nomination mentionnée dans la décision DEC162001DAJ susvisée et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162007DAJ

Décision portant modification de la décision DEC141612DAJ du 18 juin 2014 portant délégation de signature à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC141610DAJ du 18 juin 2014 portant nomination de Mme Pascale Delecluse aux fonctions de directrice de l'Institut national des sciences de l'univers ;

Vu la décision DEC141612DAJ du 18 juin 2014 portant délégation de signature à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

Vu la décision DEC162003DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre Reyes aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la décision DEC141612DAJ susvisée, les termes « *Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative* » sont remplacés par les termes « *M. Jean-Pierre Reyes, directeur adjoint administratif* ».

Art. 2. – A l'article 1^{er} D) la décision DEC141612DAJ susvisée, les termes :

« - *les actes pris en application du protocole*



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

sont remplacés par les termes :

« - les actes pris en application de l'accord de coopération dans les domaines thématiques de l'étude et l'exploration de l'univers et de l'étude de la terre et de son environnement conclu entre le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'INSU :

*- les conventions de recettes ;
- les décisions et les conventions relatives au recrutement à la gestion des personnels contractuels de l'INSU/CNRS relevant de l'INSU.».*

Art. 3. – La présente décision prend effet à compter de la date de nomination mentionnée dans la décision DEC162003DAJ susvisée et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2016

Alain Fuchs

DEC162006DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140840DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine Jessus aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision DEC140840DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision DEC162004DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision DEC140840DAJ susvisée, les termes « *Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald* » sont remplacés par les termes « *Mme Marie-Hélène Papillon* ».

Art. 2. – L'article 3 de la décision DEC140840DAJ susvisée est supprimé.

Art. 3. – La présente décision prend effet à compter de la date de nomination mentionnée dans la décision DEC162004DAJ susvisée et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162196INSHS

Décision portant création de l'unité mixte de service n° 2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (IISMM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales (InSHS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n° 2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman, est créée à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une durée de deux (2) ans et quatre (4) mois, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut des Sciences humaines et sociales (InSHS)

Délégation : Paris B (DR02)

Etablissement partenaire : EHESS

Institut secondaire : -

Section d'évaluation : 33

Article 2 : Nomination

M. Pascal Buresi, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette unité mixte de service pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Mme Elise Voguet, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de cette unité mixte de service pour la durée fixée à l'article 1^{er}.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC150093INSU

Décision modificative de la décision DEC122739DSI portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3113 intitulée Institut Universitaire de la Mer (IUEM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3113 intitulée « Institut Universitaire de la Mer » (IUEM) nommant M. Yves-Marie Paulet, directeur, Mme Marcia do Carmo De Azevedo Costa Maia et Mme Annie Cudennec directrices adjointes de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC140223INSU du 26 septembre 2014 portant nomination de Mme Anne-Marie Tréguier, directrice, de M. François Jean, directeur adjoint de l'unité susvisée ;

Vu l'avis des organismes partenaires ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 2 de la décision DEC122739DSI, les dispositions relatives à l'unité mixte de service (UMS) n° 3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), sont modifiées comme suit :

Partenaires : Université de Bretagne-Occidentale (UBO), Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain FUCHS

DEC162290DR04

Décision relative au tarif des produits du laboratoire Évolution, génomes, comportement et écologie (UMR9191)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ en date du 17 juin 2016 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC161060DAJ en date du 17 juin 2016 donnant délégation de signature à M. Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T. des expertises de typage des abeilles réalisées par le laboratoire Évolution, génomes, comportement et écologie (UMR9191) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} novembre 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 septembre 2016

Pour le Président et par délégation
Le Délégué Régional

Bertrand MINAULT

ANNEXE 2

De 0 à 96 échantillons

test simple			€ HT	
produits		83.09	24h 16h	soit 19.64€ HT/abeille 23.57€ TTC/abeille
temps personnel	MC	1260.72		
	AI	487.04		
infrastructures		54		
ménage		1.04		
total HT		1885.89		
total TTC		2263.07		

De 97 à 192 échantillons

test simple			€ HT	
produits		166.18	24h 30h	soit 12.47€ HT /abeille 14.97€ TTC /abeille
temps personnel	MC	1260.72		
	AI	913.2		
infrastructures		54		
ménage		1.04		
total		2395.14		
total TTC		2874.17		

de 193 à 350 échantillons

test simple			€ HT	
produits		302.93	24h 40h	soit 8.10€ HT/abeille 9.72€ TTC/abeille
temps personnel	MC	1260.72		
	AI	1217.6		
infrastructures		54		
ménage		1.04		
total		2836.29		
total TTC		3403.55		

Tarification Abeilles

test complet			€ HT	
produits		552.38	30h 30h	soit
temps personnel	MC	1575.9		
	AI	913.2		
infrastructures		79.5		
ménage		1.04		
Maintenance séquenceur		12.96		
total HT		3134.98		
total TTC		3761.98		

test complet			€ HT	
produits		1104.76	40h 55 h	soit
temps personnel	MC	2092		
	AI	1674.2		
infrastructures		79.5		
ménage		1.04		
Maintenance séquenceur		12.96		
total HT		4964.46		
total TTC		5957.35		

test complet			€ HT	
produits		2013.89	50h 65h	soit
temps personnel	MC	2101.2		
	AI	1978.6		
infrastructures		79.5		
ménage		1.04		
Maintenance séquenceur		12.96		
total		6187.19		
total TTC		8781.29		

32,65€ HT/abeille
39,18€ HT/abeille

25,85€ HT/abeille
31,03€ TTC/abeille

24,39€/abeille HT
29,27€/abeilleTTC



Décision : DEC162246DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron

.....

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie, délégué régional, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional, pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par UMS3415 intitulée Chronobiotron sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

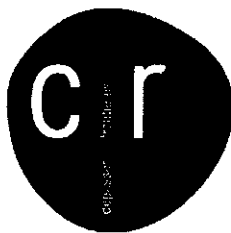
Ces tarifs prennent effet à compter du 01.06.2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 12/09/2016...

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



Délégation Alsace

PRESTATIONS REALISEES PAR L'UMS3415 – Chronobiotron

I - ZONES TRANSGENIQUE		
Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
1/ Cages type 2L (530 cm²)		Tarif/cage/semaine
4371	Laboratoire CNRS	3.85
4372	Université de Strasbourg	3.85
4373	Secteur public – EPST et Universités	4.31
4374	Secteur privé	9.31
2/ Cages type 3 (800 cm²)		Tarif/cage/semaine
4375	Laboratoire CNRS	5.78
4376	Université de Strasbourg	5.78
4377	Secteur public – EPST et Universités	6.47
4378	Secteur privé	14.05
3/ Cages type 4 (1820 cm²)		Tarif/cage/semaine
4379	Laboratoire CNRS	13.09
4380	Université de Strasbourg	13.09
4381	Secteur public – EPST et Universités	14.66
4382	Secteur privé	31.96
4/ Souris ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4383	Laboratoire CNRS	3.85
4384	Université de Strasbourg	3.85
4385	Secteur public – EPST et Universités	4.31
4386	Secteur privé	9.31
5/ Souris = 4 semaines		Tarif/animal
4387	Laboratoire CNRS	5.99
4388	Université de Strasbourg	5.99
4389	Secteur public – EPST et Universités	6.71
4390	Secteur privé	14.48
6/ Souris = 5 semaines		Tarif/animal
4391	Laboratoire CNRS	8.13
4392	Université de Strasbourg	8.13
4393	Secteur public – EPST et Universités	9.10
4394	Secteur privé	19.65

7/ Souris = 6 semaines		Tarif/animal
4395	Laboratoire CNRS	10.27
4396	Université de Strasbourg	10.27
4397	Secteur public – EPST et Universités	11.50
4398	Secteur privé	24.82
8/ Souris = 7 semaines		Tarif/animal
4399	Laboratoire CNRS	12.41
4400	Université de Strasbourg	12.41
4401	Secteur public – EPST et Universités	13.89
4402	Secteur privé	29.99
9/ Souris = 8 semaines		Tarif/animal
4403	Laboratoire CNRS	14.54
4404	Université de Strasbourg	14.54
4405	Secteur public – EPST et Universités	16.29
4406	Secteur privé	35.16
10/ Souris = 9 semaines		Tarif/animal
4407	Laboratoire CNRS	16.68
4408	Université de Strasbourg	16.68
4409	Secteur public – EPST et Universités	18.69
4410	Secteur privé	40.33
11/ Souris femelle gestante		Tarif/animal
4411	Laboratoire CNRS	42.35
4412	Université de Strasbourg	42.35
4413	Secteur public – EPST et Universités	47.43
6545	Secteur privé	102.38
12/ Rat ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4415	Laboratoire CNRS	5.78
4416	Université de Strasbourg	5.78
4417	Secteur public – EPST et Universités	6.47
4473	Secteur privé	14.05
13/ Rat = 4 semaines		Tarif/animal
4419	Laboratoire CNRS	8.18
4420	Université de Strasbourg	8.18
4421	Secteur public – EPST et Universités	9.16
4422	Secteur privé	19.90

14/ Rat = 5 semaines		Tarif/animal
4423	Laboratoire CNRS	10.59
4424	Université de Strasbourg	10.59
4425	Secteur public – EPST et Universités	11.86
4426	Secteur privé	25.76
15/ Rat = 6 semaines		Tarif/animal
4427	Laboratoire CNRS	12.99
4428	Université de Strasbourg	12.99
4429	Secteur public – EPST et Universités	14.55
4430	Secteur privé	31.61
16/ Rat = 7 semaines		Tarif/animal
4431	Laboratoire CNRS	15.40
4432	Université de Strasbourg	15.40
4433	Secteur public – EPST et Universités	17.25
4434	Secteur privé	37.46
17/ Rat = 8 semaines		Tarif/animal
4435	Laboratoire CNRS	17.81
4436	Université de Strasbourg	17.81
4437	Secteur public – EPST et Universités	19.94
4438	Secteur privé	43.32
18/ Rat = 9 semaines		Tarif/animal
4439	Laboratoire CNRS	20.21
4440	Université de Strasbourg	20.21
4441	Secteur public – EPST et Universités	22.64
4442	Secteur privé	49.17
19/ Rat femelle gestante		Tarif/animal
4443	Laboratoire CNRS	63.53
4444	Université de Strasbourg	63.53
4445	Secteur public – EPST et Universités	71.15
4446	Secteur privé	154.53
20/ Location L2		Tarif/jour
4447	Laboratoire CNRS	36.50
4448	Université de Strasbourg	36.50
4449	Secteur public – EPST et Universités	40.88
4450	Secteur privé	64.50

21/ Location L3		Tarif/jour
4451	Laboratoire CNRS	60.70
4452	Université de Strasbourg	60.70
4453	Secteur public – EPST et Universités	67.98
4454	Secteur privé	254.30
22/ Animaux morts pour TP		Tarif/animal
4459	Laboratoire CNRS	1,00
4460	Université de Strasbourg	1,00
4461	Secteur public – EPST et Universités	1,20
4462	Secteur privé	1,20
23/ Souris de réforme		Tarif/animal
6041	Laboratoire CNRS	3.85
6042	Université de Strasbourg	3.85
6043	Secteur public – EPST et Universités	4.31
6044	Secteur privé	9.31
24/ Rat de réforme		Tarif/animal
6045	Laboratoire CNRS	5.78
6046	Université de Strasbourg	5.78
6047	Secteur public – EPST et Universités	6.47
6048	Secteur privé	14.05
25/ Vente animaux OGM		Tarif/animal
4463	Laboratoire CNRS	311.85
4464	Université de Strasbourg	311.85
4465	Secteur public – EPST et Universités	349.11
4466	Secteur privé	754.11
26/ Génotypage		Tarif/test
4467	Laboratoire CNRS	5,50
4468	Université de Strasbourg	5,50
4469	Secteur public – EPST et Universités	6.20
4470	Secteur privé	12.30

II - ZONE CONVENTIONNELLE : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^{ème} ETAGES

Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
1/ Cages type 2 (370 cm²)		Tarif/cage/semaine
4474	Laboratoire CNRS	1.41
4475	Université de Strasbourg	1.41
4476	Secteur public – EPST et Universités	1.58
4478	Secteur privé	5.40
2/ Cages type 3 (800 cm²)		Tarif/cage/semaine
4479	Laboratoire CNRS	3.10
4480	Université de Strasbourg	3.10
4481	Secteur public – EPST et Universités	3.47
4482	Secteur privé	11.68
3/ Cages type 4 (1820 cm²)		Tarif/cage/semaine
4483	Laboratoire CNRS	6.91
4484	Université de Strasbourg	6.91
4485	Secteur public – EPST et Universités	7.74
4486	Secteur privé	26.56
4/ Cages type 4 ZC4 (1600 cm²)		Tarif/cage/semaine
6589	Laboratoire CNRS	6.20
6590	Université de Strasbourg	6.20
6591	Secteur public – EPST et Universités	6.94
6592	Secteur privé	23.36
4/ Hamster doré ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4487	Laboratoire CNRS	4.27
4488	Université de Strasbourg	4.27
4489	Secteur public – EPST et Universités	4.78
4490	Secteur privé	16.05
5/ Hamster doré = 4 semaines		Tarif/animal
4491	Laboratoire CNRS	5.30
4492	Université de Strasbourg	5.30
4493	Secteur public – EPST et Universités	5.94
4494	Secteur privé	19.95
6/ Hamster doré = 5 semaines		Tarif/animal
4495	Laboratoire CNRS	6.33
4496	Université de Strasbourg	6.33
4497	Secteur public – EPST et Universités	7.09
4498	Secteur privé	23.84

7/ Hamster doré = 6 semaines		Tarif/animal
4499	Laboratoire CNRS	7.37
4500	Université de Strasbourg	7.37
4501	Secteur public – EPST et Universités	8.25
4502	Secteur privé	27.73
8/ Hamster doré = 7 semaines		Tarif/animal
4503	Laboratoire CNRS	8.40
4504	Université de Strasbourg	8.40
4505	Secteur public – EPST et Universités	9.41
4506	Secteur privé	31..62
9/ Hamster doré = 8 semaines		Tarif/animal
4507	Laboratoire CNRS	9.44
4508	Université de Strasbourg	9.44
4509	Secteur public – EPST et Universités	10.57
4510	Secteur privé	35.51
10/ Hamster doré = 9 semaines		Tarif/animal
4511	Laboratoire CNRS	10.47
4512	Université de Strasbourg	10.47
4513	Secteur public – EPST et Universités	11.73
4514	Secteur privé	39.41
11/ Hamster doré femelle gestante		Tarif/animal
4515	Laboratoire CNRS	32.57
4516	Université de Strasbourg	32.57
4517	Secteur public – EPST et Universités	36.48
4518	Secteur privé	122.59
12/ Hamster Siberien ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4519	Laboratoire CNRS	3.10
4520	Université de Strasbourg	3.10
4521	Secteur public – EPST et Universités	3.47
4522	Secteur privé	11.88
13/ Hamster Siberien = 4 semaines		Tarif/animal
4523	Laboratoire CNRS	3.81
4524	Université de Strasbourg	3.81
4525	Secteur public – EPST et Universités	4.26
4526	Secteur privé	14.58

14/ Hamster Siberien = 5 semaines		Tarif/animal
4527	Laboratoire CNRS	4.51
4528	Université de Strasbourg	4.51
4529	Secteur public – EPST et Universités	5.05
4530	Secteur privé	17.28
15/ Hamster Siberien = 6 semaines		Tarif/animal
4531	Laboratoire CNRS	5.22
4532	Université de Strasbourg	5.22
4533	Secteur public – EPST et Universités	5.84
4534	Secteur privé	19.98
16/ Hamster Siberien = 7 semaines		Tarif/animal
4535	Laboratoire CNRS	5.92
4536	Université de Strasbourg	5.92
4537	Secteur public – EPST et Universités	6.63
4538	Secteur privé	22.68
17/ Hamster Siberien = 8 semaines		Tarif/animal
4539	Laboratoire CNRS	6.63
4540	Université de Strasbourg	6.63
4541	Secteur public – EPST et Universités	7.42
4542	Secteur privé	25.38
18/ Hamster Siberien = 9 semaines		Tarif/animal
4543	Laboratoire CNRS	7.33
4544	Université de Strasbourg	7.33
4545	Secteur public – EPST et Universités	8.21
4546	Secteur privé	28.08
19/ Hamster Siberien femelle gestante		Tarif/animal
4547	Laboratoire CNRS	14.81
4549	Université de Strasbourg	14.81
4550	Secteur public – EPST et Universités	16.58
4551	Secteur privé	56.70
20/ Arvicanthis ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4552	Laboratoire CNRS	5.69
4553	Université de Strasbourg	5.69
4554	Secteur public – EPST et Universités	6.37
4555	Secteur privé	21.41

21/ Arvicanthis = 4 semaines		Tarif/animal
4556	Laboratoire CNRS	8.79
4557	Université de Strasbourg	8.79
4558	Secteur public – EPST et Universités	9.84
4559	Secteur privé	33.08
22/ Arvicanthis = 5 semaines		Tarif/animal
4560	Laboratoire CNRS	11.89
4561	Université de Strasbourg	11.89
4562	Secteur public – EPST et Universités	13.32
4563	Secteur privé	44.76
23/ Arvicanthis = 6 semaines		Tarif/animal
4564	Laboratoire CNRS	14.99
4567	Université de Strasbourg	14.99
4568	Secteur public – EPST et Universités	16.79
4569	Secteur privé	56.43
24/ Arvicanthis = 7 semaines		Tarif/animal
4571	Laboratoire CNRS	18.10
4572	Université de Strasbourg	18.10
4573	Secteur public – EPST et Universités	20.27
4574	Secteur privé	68.11
25/ Arvicanthis = 8 semaines		Tarif/animal
4575	Laboratoire CNRS	21.20
4576	Université de Strasbourg	21.20
4577	Secteur public – EPST et Universités	23.74
4578	Secteur privé	79.78
26/ Arvicanthis = 9 semaines		Tarif/animal
4579	Laboratoire CNRS	24.30
4580	Université de Strasbourg	24.30
4581	Secteur public – EPST et Universités	27.21
4582	Secteur privé	91.46
27/ Arvicanthis femelle gestante		Tarif/animal
4583	Laboratoire CNRS	34.12
4584	Université de Strasbourg	34.12
4585	Secteur public – EPST et Universités	38.22
4586	Secteur privé	128.43

28/ Hamster Europe ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4587	Laboratoire CNRS	5.69
4588	Université de Strasbourg	5.69
4589	Secteur public – EPST et Universités	6.37
4590	Secteur privé	21.41
29/ Hamster Europe = 4 semaines		Tarif/animal
4591	Laboratoire CNRS	8.79
4592	Université de Strasbourg	8.79
4593	Secteur public – EPST et Universités	9.84
4594	Secteur privé	33.08
30/ Hamster Europe = 5 semaines		Tarif/animal
4595	Laboratoire CNRS	11.89
4596	Université de Strasbourg	11.89
4597	Secteur public – EPST et Universités	13.32
4598	Secteur privé	44.76
31/ Hamster Europe = 6 semaines		Tarif/animal
4599	Laboratoire CNRS	14.99
4600	Université de Strasbourg	14.99
4601	Secteur public – EPST et Universités	16.79
4602	Secteur privé	56.43
32/ Hamster Europe = 7 semaines		Tarif/animal
4603	Laboratoire CNRS	18.10
4604	Université de Strasbourg	18.10
4605	Secteur public – EPST et Universités	20.27
4606	Secteur privé	68.11
33/ Hamster Europe = 8 semaines		Tarif/animal
4607	Laboratoire CNRS	21.20
4608	Université de Strasbourg	21.20
4609	Secteur public – EPST et Universités	23.74
4610	Secteur privé	79.78
34/ Hamster Europe = 9 semaines		Tarif/animal
4611	Laboratoire CNRS	24.30
4612	Université de Strasbourg	24.30
4613	Secteur public – EPST et Universités	27.21
4614	Secteur privé	91.46

35/ Hamster Europe femelle gestante		Tarif/animal
4615	Laboratoire CNRS	34.12
4616	Université de Strasbourg	34.12
4617	Secteur public – EPST et Universités	38.22
4618	Secteur privé	122.59

36/ Hamsters dorés de réforme		Tarif/animal
6049	Laboratoire CNRS	4.27
6050	Université de Strasbourg	4.27
6051	Secteur public – EPST et Universités	4.78
6052	Secteur privé	16.05

37/ Hamsters sibériens de réforme		Tarif/animal
6053	Laboratoire CNRS	3.10
6054	Université de Strasbourg	3.10
6055	Secteur public – EPST et Universités	3.47
6056	Secteur privé	11.88

38/ Arvicanthis de réforme		Tarif/animal
6057	Laboratoire CNRS	5.69
6058	Université de Strasbourg	5.69
6059	Secteur public – EPST et Universités	6.37
6060	Secteur privé	21.41

39/ Hamsters d'Europe de réforme		Tarif/animal
6061	Laboratoire CNRS	5.69
6062	Université de Strasbourg	5.69
6063	Secteur public – EPST et Universités	6.37
6064	Secteur privé	21.41

III - ZONES CONVENTIONNELLES : Surcoût pièces expérimentales		
Nature des prestations		Tarif HTE
40/ Location Actimétrie 1^{er} étage		Tarif/cage/semaine
4643	Laboratoire CNRS	0,51
4644	Université de Strasbourg	0,51
4645	Secteur public – EPST et Universités	0,57
4646	Secteur privé	2,12
41/ Location Actimétrie 5^e étage		Tarif/cage/semaine
4619	Laboratoire CNRS	1,40
4620	Université de Strasbourg	1,40
4621	Secteur public – EPST et Universités	1,56
4622	Secteur privé	2,56
42/ Location sommeil		Tarif/cage/semaine
6541	Laboratoire CNRS	3.84
6542	Université de Strasbourg	3.84
6543	Secteur public – EPST et Universités	4.30
6544	Secteur privé	13.69
43/ Location Salle d'autopsie		Tarif/jour
4623	Laboratoire CNRS	23.20
4624	Université de Strasbourg	23.20
4625	Secteur public – EPST et Universités	25.98
4626	Secteur privé	58.09
44/ Location Salle de chirurgie		Tarif/jour
4627	Laboratoire CNRS	42.10
4628	Université de Strasbourg	42.10
4629	Secteur public – EPST et Universités	47.15
4630	Secteur privé	79.26

IV – TOUTES ZONES : Mise à disposition de personnel		
Nature des prestations		Tarif HTE
1/ Travaux d'exécution		<i>Tarif/heure</i>
6581	Laboratoire CNRS	9.67
6582	Université de Strasbourg	9.67
6583	Secteur public – EPST et Universités	10.83
6584	Secteur privé	21.66
2/ Travaux d'études et de conception		<i>Tarif/heure</i>
6585	Laboratoire CNRS	11.00
6586	Université de Strasbourg	11.00
6587	Secteur public – EPST et Universités	12.32
6588	Secteur privé	24.64

DEC162132DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8598 intitulé « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne » (GEMASS),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8598 intitulé « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne » (GEMASS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 8 membres :

- 2 membres de droit :
 - le directeur de l'unité ;
 - le directeur adjoint ;

- 5 membres élus :
 - collège des chercheurs et enseignants chercheurs : 3 élus répartis en trois sous-collèges :
 - Sous collège des chercheurs : 1 élu ;
 - Sous collège enseignants-chercheurs : 1 élu ;
 - Sous collège des doctorants et post-doctorants : 1 élu ;

 - collège des ITA : 2 ;

- 1 membre nommé.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris-Villejuif, le 19 août 2016

Pour le président et par délégation,
le délégué régional



Patrick MOUNAUD

DEC160955dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7347 intitulée « Groupe de recherche en matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies » - GREMAN.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC150270DAJ du 05 février 2015 modifiée portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élus ;
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 mai 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC162282dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC150270DAJ du 05 février 2015 donnant délégation de signature à M. Eric BUFFENOIR, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO ;

Vu la décision DEC122225DR08 du 30 juillet 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO,

Vu le résultat des scrutins des 3 & 4 mai 2016 (1^{er} tour) et des 17 & 18 mai 2016 (2^{ème} tour)

DECIDE :

Article 1er

La composition nominative du conseil de laboratoire est la suivante :

- Membres de droit
 - o M. Martin AURELL, Directeur
 - o M. Nicolas PROUTEAU, Directeur-adjoint

- Membres élus
 - o M. Stéphane BOISSELIER
 - o Mme Christelle CAZAUX-KOWALSKI
 - o Me Karine CORRE
 - o M. Laurent HABLLOT
 - o Mme Amélie RIGOLLET
 - o Mme Carolina SARRADE
 - o Mme Cécile TREFFORT
 - o Mme Cécile VOYER

- Membres nommés
 - o Mme Estelle INGRAND-VARENNE
 - o M. Pierre-Marie JORIS
 - o Mme Caroline LAMBERT
 - o M. Stephen MORRISON
 - o M. Eric NORMAND

Article 2

La présente décision annule et remplace la décision n°DEC161543dr08 du 06 juillet 2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 septembre 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC162194DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC162193DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2966 intitulée Unité de Logistique Internationale, Services et Soutien aux Expériences (ULISSE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC133049DAJ du 1er janvier 2014 portant renouvellement de l'unité UPS2966 intitulée Unité de Logistique Internationale, Services et Soutien aux Expériences (ULISSE) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2966 intitulée Unité de Logistique Internationale, Services et Soutien aux Expériences (ULISSE).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1/09/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC162186DR12

Décision portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3287 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3287, intitulée «Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO) », dont le directeur est Marin DACOS ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3287 à compter du 29 septembre 2014.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus : 7 pour le collège des ingénieurs et techniciens ;
- 1 membre nommé.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 31 août 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC162299SGCN

Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

Vu la décision n°152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

Vu la décision n°152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

Sur l'avis donné par les sections concernées du Comité national de la recherche scientifique au cours de la session de printemps 2016 ;

Sur la proposition des directeurs d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - La section d'évaluation des chercheurs dont les noms suivent est modifiée comme suit :

Nom	Prénom	Code unité	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Délégation régionale du chercheur
CERUTTI	Martine	UPS3044	27	28	13 - Languedoc-Roussillon
HEUZE	Karine	UMR5255	14	12	15 - Aquitaine
JOUBERT	Frédéric	UMR8237	24	20	02 - Paris B
LANIECE	Philippe	UMR8165	28	1	04 - Île-de-France Sud
MANCEAU	Alain	UMR5275	30	13	11 - Alpes
MHAOUTY-KODJA	Sakina	UMR8246	22	24	02 - Paris B
OTHMAN	Nida	UMR5007	7	10	07 - Rhône-Auvergne
SOLDO-OLIVIER	Yvonne Anna	UPR2940	14	5	11 - Alpes
VILLEGAS	Javier	UMR137	8	3	04 - Île-de-France Sud

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 septembre 2016

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



**DEC162267DR18
modifiant la décision DEC131765DR18 du 14 juin 2013 et portant création
d'une régie de recettes pour l'UMS n°3702**

La Déléguée Régionale

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Paillous aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu la décision DEC131765DR18 du 14 juin 2013 portant création d'une régie de recettes pour le Groupement de Service 3366 « Institut de biologie de Lille » et nomination de son régisseur et de son suppléant;

DECIDE

Article 1

La régie de recettes auprès du Groupement de Service 3366 « Institut de biologie de Lille » devient à compter du 01/01/2015 régie de recettes auprès de l'UMS n°3702, suite au changement du nom du laboratoire et du changement du directeur d'unité.

Article 2

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Vu, l'Agent Comptable Principal

Marie-Laure INISAN-EHRET

Vu, l'Agent Comptable Secondaire

Rafael MUELA

Fait à Lille, le 19/09/2016

La Déléguée Régionale de
Nord - Pas de Calais et Picardie

Françoise PAILLOUS



Décision N°DEC162241DRH

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'état.
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'étude, le 9 septembre 2016

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dispose que : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que M. S, ingénieur d'études hors classe est affecté en qualité de responsable administratif et financier au sein du [...]

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier, non contredites par M. S, qu'il a :

- procédé à l'embauche de Mme K, [...], à compter du 1^{er} avril 2015. Ce recrutement, ne correspondait à aucun besoin réel du laboratoire et n'a donné lieu à aucun service fait de la part de Mme K. Le coût de cette embauche fictive s'élève, pour le laboratoire, à 42 015.69 €.
- profité de ses fonctions de responsable administratif et financier du laboratoire pour organiser un système de fausses missions ayant pour bénéficiaires Mme K et ses deux enfants mineurs ainsi que son épouse et lui-même. Le coût de ces fausses missions s'élève, pour le laboratoire, à 67 654.80 € depuis 2010.
- fait supporter au budget du laboratoire des coûts annexes dépourvus d'intérêts pour le [...] (frais de traduction et taxe dues à l'office français de l'immigration et de l'intégration pour le recrutement de Mme K ainsi que la révision d'un véhicule n'appartenant pas au [...]) pour un montant total de 4 032,02 €.

Considérant qu'en commettant les faits susmentionnés, M. S a gravement manqué à ses obligations de moralité et de probité, obligations élémentaires du fonctionnaire ;

Considérant que ces manquements sont d'autant plus graves que M. S, agent de catégorie A, était responsable administratif et financier de son laboratoire d'affectation ;

Considérant que les éléments précités justifient légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'égard de M. S ;

DECIDE

Article un : Une révocation, sanction du 4^{er} groupe, est infligée à Monsieur S, agent [...], ingénieur d'étude hors classe.

Article deux : La révocation prend effet à compter de la notification de la présente décision.

Article trois : La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16/09/2016

Alain FUCHS

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC162019DAJ

Décision portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 20 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique ;

Vu la décision DEC111474DAJ du 13 juillet 2011 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique ;

Sur proposition du Conseil d'administration du CNRS du 23 juin 2016 ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Le comité d'éthique du CNRS est composé comme suit :

Président : M. Jean-Gabriel GANASCIA, expert intelligence artificielle.

Membres :

- M. Philippe ASKENAZY, économiste ;
- M. Patrice DEBRE, expert en immunologie ;
- M. Jean-Paul DELAHAYE, mathématicien ;
- M. Didier GOURIER, chimiste ;
- Mme Catherine JEANDEL, géophysicienne ;
- Mme Michèle LEDUC, physicienne ;
- Mme Frédérique LEICHTER-FLACK, essayiste et professeure de littérature comparée ;
- Mme Lucienne LETELLIER, biophysicienne ;
- Mme Antoinette MOLINIE, anthropologue ;
- M. Rémy MOSSERI, physicien ;
- Mme Nathalie NEVEJANS, juriste ;
- M. Jean-Pierre POUSSIN, juriste.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**



- Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu**, la demande des intéressés,
- Vu**, l'avis des organismes d'origine,
- Vu**, la décision du 27 mai 2016, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,
- Vu**, la décision modificative du 9 août 2016

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

	Nom	Prénom
Institut de chimie		
	Mme PICART	Catherine
Institut écologie et environnement		
	Mme MAZE	Camille
Institut des sciences humaines et sociales		
	Mme RIO-BUTUCEA	Cristina
	M. SAVIDAN	Patrick
	M. SAVY	Pierre
Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions		
	M. VIALARD	François-Xavier

Les lignes suivantes sont ajoutées

Institut des sciences humaines et sociales		
	Mme SERCA	Isabelle
Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions		
	M. OLLA	Stefano
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes		
	M. AGNUS	Guillaume
Ressources communes		
	Mme LINDENMEYER	Cristina

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27/09/2016

Pour le Président

Le Directeur des ressources humaines
Pierre COURAL

DEC161133DR11

Décision portant nomination de Mme Laure COINTEAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5279 intitulée LEPMI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS du 18/12/2015 portant renouvellement, pour une durée de cinq ans à compter du, de l'UMR 5279 intitulée LEPMI, et nommant M. Jean-Claude LEPRETRE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26/05/2016 ;

Considérant que Mme Laure COINTEAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS Délégation Alpes du 29 au 30/03/2011 et du 19 au 21/04/2011;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laure COINTEAUX, IR2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5279 intitulée LEPMI à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Mme Laure COINTEAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Laure COINTEAUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères le 17/06/2016

Le directeur de l'unité
Jean-Claude LEPRETRE


Pr Jean-Claude LEPRETRE
Directeur du LEPMI

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

Pour l'administrateur général
de l'Institut polytechnique de Grenoble
et par délégation

La directrice générale adjointe des services
Sylvie ROLLAND

